

ANNEXE 1

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ET SA REPONSE

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES



Rapport d'observations définitives et sa réponse

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

(Département du Nord)

Exercices 2009 et suivants

Observations délibérées le 29 novembre 2016

SOMMAIRE

SYNTHÈSE.....	4
RAPPELS À LA RÉGLEMENTATION	5
RECOMMANDATIONS	5
I. PROCÉDURE	6
II. OBSERVATIONS DÉFINITIVES	6
I - LA QUALITÉ DES INFORMATIONS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES.....	6
A - LA FIABILITÉ DES COMPTES	6
B - L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	7
1 - L'exécution budgétaire	7
2 - La participation obligatoire aux dépenses de fonctionnement des écoles privées.....	7
C - L'INFORMATION DONNÉE À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE	8
1 - Par les notes de synthèse à l'appui des projets de délibérations	8
2 - Par les comptes rendus des décisions du maire	8
3 - Avec le débat annuel autour de la formation des élus	8
4 - Sur le soutien apporté aux associations	9
a - La valorisation des aides en nature.....	9
b - La publicité des subventions accordées.....	9
II - LA SITUATION FINANCIÈRE	9
A - LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9
2 - Les recettes fiscales	10
3 - Les autres recettes de fonctionnement	11
B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
C - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	12
D - L'ENDETTEMENT.....	12
E - L'INVESTISSEMENT	13
III - LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS.....	14
A - L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS	14
B - L'EXAMEN DE CERTAINES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 23 000 €.....	14
1 - Les conventions avec le Comité d'organisation du tournoi de football et de l'Union sportive de Saint-André.....	14
2 - La convention avec l'association « La Bidothèque »	14
3 - La convention avec le comité des œuvres sociales.....	15
4 - Le cas particulier de la délégation de service public à l'association « Coordination Actions Projet »	15
a - Sur la convention de délégation de service public	16
b - Sur la validité de l'article 2 de la convention	16
c - Sur la négociation avec l'association et le suivi de l'exécution du contrat	17
IV - LES RESSOURCES HUMAINES	17
A - GÉNÉRALITÉS.....	17
1 - La structure des effectifs.....	17
2 - Les emplois pourvus et les emplois budgétaires.....	17
3 - L'obligation d'emploi des personnes handicapées	18
B - LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL.....	18
C - LA GESTION INDIVIDUELLE DES AGENTS	19
1 - La tenue des dossiers individuels des agents	19
2 - La formation des agents.....	19

D - LA GESTION DES NON-TITULAIRES	19
1 - La création des emplois	19
2 - Les conditions de recrutement : l'exemple du service « remplacements divers »	20
3 - La forme des contrats	21
4 - La pratique de titularisation	21
V - LA COMMANDE PUBLIQUE	21
A - LA MISE EN ŒUVRE DE SOUS-CRITÈRES ET DE SOUS-PONDÉRATIONS	22
B - DES PONDÉRATIONS DE CRITÈRES MODIFIÉES ENTRE LA PUBLICITÉ ET LES DOCUMENTS DE MARCHÉ ET L'ANALYSE DES OFFRES	22
C - LE CONSTAT DE QUELQUES ANOMALIES	22
1 - Le marché de travaux de ravalement des façades de l'église	22
2 - Le marché de vérification et de maintenance des installations de vidéo protection	23
3 - Le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de ravalement des façades de l'église	23
VI - POINTS SUPPLÉMENTAIRES DEVANT ÊTRE AMÉLIORÉS	24
A - LES FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE	24
B - LA NON-APPLICATION DES INTÉRÊTS MORATOIRES	25
C - L'INTERCOMMUNALITÉ, UNE PISTE DE SOLUTION	25
ANNEXE 1 – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	26
ANNEXE 2 – COÛT DE LA MOBILISATION INOPORTUNE DES EMPRUNTS	26

Synthèse

La commune de Saint-André-lez-Lille, ville d'un peu plus de 11 200 habitants, située dans le périmètre de la Métropole Européenne de Lille, présente une situation financière fragile caractérisée par une pression fiscale élevée, une baisse des dotations de l'Etat, une augmentation continue de ses dépenses de fonctionnement et une mobilisation des emprunts peu adaptée à ses besoins réels.

La commune a déjà pris certaines mesures pour redresser cette situation. Elle a notamment diminué la masse salariale par le non-remplacement d'agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite. Elle a également annulé un emprunt prévu au budget primitif 2016 au profit d'un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement reporté.

Pour être plus efficaces, ces décisions devraient être complétées par une identification précise du coût réel des services et une planification rigoureuse des investissements.

Cette démarche, préalable à toute définition d'une politique fiscale et d'endettement, devrait permettre une meilleure maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et du financement des travaux d'investissement.

Un effort devrait être aussi consenti pour améliorer la qualité de l'information des conseillers municipaux sur les affaires de la commune et assurer une plus grande transparence dans les prises de décisions, à l'égard des associations notamment.

L'engagement d'un travail de fond s'avère par ailleurs indispensable pour la sécurisation juridique des actes de la collectivité, dont beaucoup sont pris en méconnaissance de la réglementation en vigueur.

La commune tirerait, enfin, avantage à mutualiser certaines actions ou certains services pour non seulement dégager des économies mais aussi bénéficier d'un niveau d'expertise supérieur.

Rappels à la réglementation				
	Réalisé	En cours de réalisation	Non réalisé	Page
1 - Organiser le débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal, en application de l'article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).			X	8
2 - Produire le rapport prévu à l'article L. 1411-4 du CGCT dans le cadre de la passation d'une délégation de service public.			X	16
3 - Veiller que ne participe pas, lors du vote d'une subvention, tout élu, par ailleurs administrateur de l'association bénéficiaire, conformément à l'article L. 2131-11 du CGCT.			X	16
4 - Mettre les dossiers des fonctionnaires et des agents non-titulaires en conformité avec les articles 18 de la loi n° 83-634 du 18 juillet 1983 et 1 ^{er} du décret n° 88-145 du 15 février 1988.			X	19
5 - Recruter et conclure les contrats des agents non-titulaires conformément aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et 3 du décret n° 88-145 du 15 février 1988.		X		20
6 - Prendre une délibération pour décider du montant de l'indemnité pour frais de représentation du maire, conformément à l'article L. 2123-19 du CGCT.			X	24

Recommandations				
	Réalisée	En cours de réalisation	Non réalisée	Page
7 - Mobiliser les emprunts en fonction des besoins de financements réels.			X	13
8 - Faire adopter, chaque année, par le conseil municipal une délibération fixant le nombre d'emplois non permanents créés, précisant le grade pour chaque emploi.			X	20

I. PROCÉDURE

L'examen de la gestion de la commune de Saint-André-lez-Lille a été ouvert le 18 janvier 2016 par lettre du président de la chambre adressée à M. Olivier Henno, maire et ordonnateur sur toute la période.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien préalable a eu lieu le 31 mai 2016 avec ce dernier.

Lors de sa séance du 28 juin 2016, la chambre a arrêté des observations provisoires, transmises à l'ordonnateur.

Par courrier enregistré au greffe le 10 octobre 2016, M. Olivier Henno a adressé ses réponses à la chambre.

Après les avoir examinées, la chambre, dans sa séance du 29 novembre 2016, a arrêté les observations définitives suivantes.

II. OBSERVATIONS DÉFINITIVES

I - LA QUALITÉ DES INFORMATIONS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

A - La fiabilité des comptes

Un écart net d'1,8 M€¹ est constaté entre l'inventaire de l'actif de l'ordonnateur et l'état de l'actif du comptable ; il porte sur la valeur d'acquisition des immobilisations. Cette différence serait due au logiciel de la commune qui ne tient pas de la même manière que le comptable public les cessions partielles.

La chambre invite la commune à poursuivre les travaux de rapprochement de l'inventaire et de l'état de l'actif avec le comptable, afin de garantir la fiabilité de l'information du bilan patrimonial de la commune².

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur s'est engagé à poursuivre les travaux de rapprochement de l'inventaire et de l'état de l'actif avec le comptable, afin de garantir la fiabilité de l'information du bilan patrimonial de la commune.

Sous cette réserve, la tenue des comptes ne présente pas d'anomalies de nature à remettre en cause leur fiabilité.

¹ L'inventaire de l'actif fait état d'une valeur d'acquisition de 43,1 M€ alors que l'état de l'actif mentionne 41,3 M€.

² L'instruction budgétaire et comptable M14 indique que la responsabilité du suivi des immobilisations incombe de manière conjointe à l'ordonnateur et au comptable. L'ordonnateur est chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification. Il tient l'inventaire, registre justifiant la réalité physique des biens. Le comptable est responsable de leur enregistrement et de leur suivi à l'actif du bilan. A ce titre, il tient l'état de l'actif.

B - L'information budgétaire et financière

Les annexes financières des budgets primitifs, supplémentaires et des comptes administratifs sont correctement remplies sur la période examinée.

1 - L'exécution budgétaire

Sur la période 2009-2015, les dépenses réelles d'investissement ne sont exécutées qu'à hauteur de 50 % par rapport aux prévisions³.

Seules 12 % des dépenses sont inscrites en restes à réaliser⁴.

Plus d'un tiers des crédits inscrits au budget est en conséquence systématiquement annulé, ce qui met en cause la sincérité des prévisions budgétaires.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur a indiqué qu'un effort a déjà été entrepris et sera renforcé à la fois sur les prévisions budgétaires et sur leur exécution, de façon à constater au compte administratif un pourcentage d'exécution satisfaisant.

2 - La participation obligatoire aux dépenses de fonctionnement des écoles privées

La participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire régie par l'article L. 442-5 du code de l'éducation.

Une circulaire du ministre de l'éducation nationale du 15 février 2012 rappelle les modalités de calcul de cette participation obligatoire. Elle doit être calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune ou, à défaut, du coût de fonctionnement moyen relatif à l'externat des écoles publiques du département.

La commune ne calcule pas le montant des participations dû aux écoles de La Cessoie et St Joseph, selon les critères établis par la réglementation. Elle retient un forfait communal appliqué par élève andrésien scolarisé, revalorisé chaque année du montant de l'inflation constatée ; elle tient compte aussi du reversement de l'intégralité de la participation financière perçue par élève résidant dans l'une des villes avec lesquelles des accords de réciprocité scolaire ont été signés.

La chambre invite la commune à calculer le montant de ces participations annuelles conformément aux dispositions en vigueur et à imputer les sommes correspondantes à l'article 655 « Contingents et participations obligatoires » et non à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur s'est engagé à effectuer le calcul des participations selon la réglementation en vigueur et à les imputer à l'article 655 « Contingent et participations obligatoires » dès 2017.

³ Hors chapitre 020 « Dépenses imprévues » qui constitue un chapitre sans réalisation depuis 2010.

⁴ Les restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre de l'exercice correspondent, pour les dépenses, aux dépenses engagées non mandatées, pour les recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (article L. 2342-2 du CGCT, arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité de l'engagement des dépenses des communes, instruction budgétaire et comptable M14).

C - L'information donnée à l'assemblée délibérante

1 - Par les notes de synthèse à l'appui des projets de délibérations

L'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que *« dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal »*.

Les projets de délibérations ne sont accompagnés d'aucune note explicative de synthèse.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire s'est engagé à joindre les notes de synthèse à l'appui des projets de délibérations.

2 - Par les comptes rendus des décisions du maire

L'article L. 2122-23 du CGCT dispose que *« le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal »* des décisions qu'il a prises par délégation dudit conseil en vertu de l'article L. 2122-22 du même code.

Pour assurer la pleine et entière information du conseil, le compte-rendu doit être suffisamment explicite. En matière de contrat par exemple, la notion de contenu suffisamment explicite doit comprendre les éléments essentiels du contrat, c'est-à-dire son objet précis, son montant exact et l'identité de son attributaire. Si le conseil municipal considère que les éléments du contrat communiqués par le maire ne sont pas satisfaisants, il peut saisir le tribunal administratif.

En l'espèce, les comptes rendus des décisions du maire sont très succincts. En ce qui concerne les marchés par exemple, ils ne comportent ni le montant de la dépense engagée, ni l'identité complète des entreprises retenues.

La chambre invite la commune à plus de précisions dans les comptes rendus des décisions du maire soumis à l'information du conseil municipal et à se conformer à l'article L. 2122-23 du CGCT.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur s'est engagé à détailler dorénavant de façon explicite les comptes rendus des décisions du maire.

3 - Avec le débat annuel autour de la formation des élus

Aucun débat annuel n'a jamais été organisé sur la formation des membres du conseil municipal, contrairement à l'obligation qui en est faite par l'article L. 2123-12 du CGCT.

La chambre rappelle que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et qu'un débat annuel doit avoir lieu chaque année sur ce thème.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur s'est engagé à proposer qu'une telle délibération soit prise et à organiser un débat annuel sur le sujet.

4 - Sur le soutien apporté aux associations

a - La valorisation des aides en nature

La valorisation des aides en nature n'est pas obligatoire mais dans un souci de meilleure information des élus et des citoyens, la chambre invite la commune à chiffrer la valeur de la mise à disposition de ses biens, déterminée par référence à leur coût de revient et d'en indiquer le montant dans la convention attributive.

Par ailleurs, si la liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions est bien annexée aux comptes administratifs, certaines prestations en nature ne sont pas indiquées. C'est le cas notamment de l'association « Les Voyageurs » au regard de laquelle la mise à disposition gratuite du « Zeppelin » (équipement culturel) n'est pas mentionnée⁵.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire s'est engagé à chiffrer et à indiquer la valeur de la mise à disposition des biens de la commune, et notamment celle du « Zeppelin » en faveur de l'association « Les Voyageurs ».

b - La publicité des subventions accordées

La loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif dispose en son article 22 que « *Les personnes morales de droit public tiennent à disposition du public par voie électronique (...) le montant des subventions qu'elles ont accordées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique. Un bilan annuel consolidé est disponible chaque année* ».

Contrairement aux indications de la commune, la chambre constate que la liste des subventions n'est pas accessible sur le site internet de la collectivité à la date du 29 novembre 2016.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE

La période sous revue concerne les exercices 2009 et suivants. Durant cette période, les produits de gestion augmentent de 3,1 % en variation moyenne annuelle, principalement en raison des recettes fiscales (+ 6,9 %). Les charges croissent, quant à elles, d'1,4 %.

Une analyse resserrée sur les cinq dernières années, de 2011 à 2015, présente une augmentation des produits et des charges de gestion au même niveau d'1,3 %.

A - Les produits de fonctionnement

Les dotations de l'Etat ayant diminué de 4,1 %, surtout à compter de 2014, l'augmentation des produits de gestion est principalement due à l'augmentation des recettes fiscales de 3,7 %.

Tableau n° 1 – Evolution des produits de gestion

En €	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de gestion	12 732 931	12 809 168	13 053 731	13 334 153	13 402 792
dont dotations et participations	2 470 387	2 407 560	2 538 849	2 349 416	2 090 461

Source : comptes administratifs.

⁵ Source : compte administratif 2015.

2 - Les recettes fiscales

Le produit des impôts représente 44 % des produits de fonctionnement en 2014 contre près de 39 % dans les communes de la même strate démographique⁶.

Les recettes fiscales propres ont augmenté chaque année. Elles continuent de progresser de près de 4,5 % entre 2014 et 2015.

Tableau n° 2 – Evolution des recettes fiscales

En €	2011	2012	2013	2014	2015
Ressources fiscales propres	6 000 238	6 060 203	6 235 374	6 641 582	6 931 860

Source : comptes administratifs.

Ces hausses s'expliquent par une augmentation du taux des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties en 2010 (respectivement de 9,2 % et 9,6 %), cumulée à une augmentation des bases, conséquence de la construction de nouveaux logements. Ce sont en effet 927 locaux d'habitation supplémentaires qui ont été livrés entre 2010 et 2014.

Cette augmentation des bases a permis à la commune de diminuer le taux de la taxe d'habitation en 2013 et 2014. Ce dernier reste toutefois élevé par rapport à la moyenne de la strate démographique. Il est de 38,05 % contre 15,87 % pour le taux moyen de la strate démographique en 2014. Le produit de la taxe d'habitation par habitant pour la même année s'élève à 314 € contre 216 € pour la moyenne de la strate.

S'agissant de la taxe d'habitation, une politique d'abattements a été mise en œuvre en 1980 pour l'abattement général à la base et en 1990 pour les abattements pour charges de famille. Jamais révisée depuis 2001, cette politique contribue à la faiblesse des bases, en dépit de leur augmentation naturelle, conséquence de la livraison de logements neufs. Elle génère un manque à gagner pour la commune évalué par la chambre à environ 1 M€ chaque année⁷. En 2014, le montant des bases nettes de la commune était de 825 € par habitant, contre 1 361 € dans la moyenne de la strate.

Pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'article 1383 du code général des impôts prévoit que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction en sont exonérées durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Toutefois, le même article dispose que les communes peuvent supprimer ces exonérations pour la part qui leur revient par délibération. La commune n'a pas supprimé ces exonérations, ce qui a pour effet de réduire ses marges de manœuvre en matière de fiscalité.

Afin d'engager une réflexion sur l'optimisation de ses ressources fiscales, la chambre invite la commune à conclure avec le comptable un engagement partenarial, sous forme de convention, qui pourrait l'aider à bénéficier d'une expertise fiscale, financière et domaniale.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire a indiqué qu'une réflexion allait être engagée sur la politique d'abattements appliquée sur la taxe d'habitation, ainsi que sur l'exonération de deux ans appliquée actuellement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

⁶ Source : Alize2.finances.gouv.fr/communes - les ratios 2015 des communes ne sont pas encore disponibles à la date du présent rapport.

⁷ Montant obtenu par la multiplication des bases exonérées par le taux des taxes.

3 - Les autres recettes de fonctionnement

Les recettes provenant des dotations et participations de l'Etat, de la région et du département ont diminué de 4,1 % entre 2011 et 2015.

Les ressources tirées des produits des services ainsi que des revenus locatifs ont connu une augmentation moyenne de 3,7 % sur toute la période.

Au total, les produits de fonctionnement par habitant restent inférieurs à ceux de la moyenne de la strate démographique depuis 2012.

B - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement enregistrent un taux d'évolution maîtrisé d'1,3 % entre 2009 et 2015. Certains postes ont néanmoins connu une augmentation moyenne de 5,9 % (contrats de prestations de services avec les entreprises) et de 6,4 % (dépenses d'entretien et de réparations).

Une diminution des dépenses de fonctionnement s'est toutefois amorcée depuis 2013.

Tableau n° 3 – Les dépenses de fonctionnement

<i>En €</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total dépenses de fonctionnement	11 788 703	13 928 902	14 642 218	13 117 830	13 395 078	13 376 958	13 050 036
<i>dont charges de personnel</i>	6 373 931	6 532 270	6 508 556	6 754 165	6 734 035	6 838 849	6 870 809

Source : comptes administratifs.

L'évolution de la masse salariale est maîtrisée avec un taux d'évolution d'1,3 % de 2009 à 2015. Une baisse sensible de 0,3 % des rémunérations du personnel titulaire est à noter. Elle s'explique par le non remplacement de 12 agents de catégorie C ayant fait valoir leurs droits à la retraite. Les effets de cette mesure devraient se poursuivre sur l'exercice 2016.

Le ratio des frais de personnel par rapport aux charges de fonctionnement est en apparence inférieur à celui de la moyenne de la strate démographique. En 2014, il représentait 51 % contre 54 % dans les communes de la même strate démographique.

Il doit cependant être précisé que la gestion des accueils petite enfance, périscolaire et de loisirs a été déléguée à l'association « Coordination Actions Projet ». La commune ne supporte donc pas les frais de personnel afférents.

Au titre de cette délégation de service public, la commune verse une subvention de 915 000 €. Considérant que 74 % de cette somme financent les frais de personnel, ce sont 677 000 € qu'il conviendrait d'ajouter aux frais de personnel⁸. Pour l'exercice 2014, leur montant total aurait donc été de 7 547 809 €, représentant ainsi 61 % des charges de fonctionnement et non plus 51 % comme indiqué ci-dessus, soit 7 points de plus que la moyenne nationale des communes de la même strate démographique.

⁸ Source : compte de résultat 2014 de l'association CAP.

C - La capacité d'autofinancement

Si la capacité d'autofinancement brute reste positive sur toute la période sous revue, elle subit chaque année de fortes variations à la hausse et à la baisse. Son poids par rapport aux produits de fonctionnement de 5 % en 2014 reste très faible par rapport à celui de la moyenne de la strate démographique qui est de 12 %.

A l'exception des années 2010 et 2015, elle ne permet pas de couvrir le remboursement du capital de la dette⁹.

Tableau n° 4 – Evolution de la capacité d'autofinancement brute

En €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAF brute	136 721	657 413	833 441	376 644	264 320	651 233	859 717

Source : comptes de gestion.

La tendance pour 2016, qui repose sur des données qui ne sont pas encore définitives, montre que la collectivité ne dégagerait pas une épargne suffisante pour faire face à l'annuité en capital de sa dette. La baisse des dotations de l'Etat, non compensée par des ressources fiscales propres, ainsi qu'une augmentation des charges de gestion courante, hors personnels, expliqueraient cette situation.

D - L'endettement

Le 31 décembre 2014, l'encours de la dette s'élevait à 9,82 M€, situant la commune au-dessus de la moyenne départementale et en deçà de la moyenne nationale de la strate démographique. Le niveau d'endettement de la commune par habitant était en effet de 839 €, alors que celui des communes du département du Nord était de 814 € et celui de la strate démographique au niveau national de 958 €. En 2015, l'encours a diminué de près de 3 % pour s'établir à plus de 9,5 M€.

En raison des variations qui ont affecté le niveau de la capacité d'autofinancement brute, la capacité de désendettement¹⁰ a connu de fortes fluctuations depuis 2011.

Tableau n° 5 – Capacité de désendettement

En €	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de dette au 31 décembre	9 369 700	10 765 560	10 561 649	9 827 957	9 564 489
Capacité de désendettement encours/CAF brute	11,2	28,6	40,0	15,1	11,1

Source : comptes de gestion.

D'une manière générale, il est considéré qu'un ratio de désendettement à 10 ans traduit un début de tension et qu'il devient préoccupant à partir de 15 ans, qui correspond à la durée moyenne d'amortissement des immobilisations.

Même si elle s'est améliorée les deux dernières années, la capacité de la commune à se désendetter reste préoccupante, à 11,1 % en 2015.

⁹ Cf. annexe 1.

¹⁰ La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brute de l'année. Elle indique le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brute annuelle.

Enfin, la mobilisation des emprunts est souvent faite à mauvais escient. Le tableau de financement des investissements¹¹ montre en effet que le niveau des dépenses d'équipement ne nécessitait aucun recours à l'emprunt en 2011 et 2015. Un emprunt a pourtant été souscrit à hauteur respective de 1 830 000 € et de 500 000 € ces deux années.

Cette mobilisation inadéquate des emprunts est pénalisante pour la collectivité, dans la mesure où elle génère des frais financiers inutiles¹², source potentielle d'augmentation de la pression fiscale ou d'affaiblissement de la capacité d'autofinancement.

Une situation similaire a été renouvelée en 2016. Le besoin de financement s'élève en effet à 750 000 €. Or, le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent cumulé de la section d'investissement de 1 507 129,10 €. L'inscription d'un nouvel emprunt de 750 000 € au budget primitif n'apparaît pas financièrement justifiée.

Une décision modificative du 7 avril 2016 a rectifié les prévisions budgétaires. L'emprunt de 750 000 € et le produit de la vente de terrains des rues de la gare et Sadi Carnot pour un montant de 350 000 € ont été annulés. En compensation, la commune a repris l'excédent d'investissement 2015 s'élevant à 1 507 129,10 € et effectué un nouveau prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur de 725 000 € pour financer le reste des investissements nouveaux.

En 2016, elle ne prévoit pas de mobiliser d'emprunt nouveau, ce qui devrait participer à l'amélioration de sa capacité de désendettement, toutes choses égales par ailleurs.

La chambre recommande à la commune de ne recourir à l'emprunt que pour couvrir son besoin de financement réel.

E - L'investissement

Compte tenu de son niveau d'endettement, la ville investit peu. En 2014, le montant de ses dépenses d'équipement par habitant était de 97 € contre 321 € en moyenne dans les communes de la même strate démographique. En 2013, ce ratio était encore plus faible s'élevant à 56 € par habitant contre 387 € dans les communes de la strate démographique.

En maintenant un niveau d'investissements aussi bas durant plusieurs années, la collectivité court le risque de ne plus assurer l'entretien du patrimoine communal. A titre d'exemple, aucun crédit n'est prévu pour la rénovation de la piscine, qui laisse pourtant apparaître des signes importants de vétusté. Le chiffrage du coût des travaux de ravalement et intérieurs ainsi que l'évaluation de ses impacts sur les finances de la ville de cet équipement, par ailleurs installé à moins de cinq kilomètres des trois piscines situées à Lille, semblent indispensables.

La commune ne procède à aucune planification de ses investissements. La chambre l'invite à prioriser ceux rendus obligatoires par la conformité aux normes, notamment les travaux d'aménagement pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi qu'à estimer le coût de fonctionnement généré par tout nouvel investissement, conformément au décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement.

¹¹ Cf. annexe 1.

¹² Cf. annexe 2.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire s'est engagé à élaborer un programme pluriannuel d'investissements et à procéder à l'évaluation des charges de fonctionnement générées par tout nouvel investissement.

III - LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

En 2014, le poids des subventions dans les charges courantes était de cinq points supérieur à la moyenne de la strate démographique s'élevant à 8 %. En 2015, il était de 15 %.

A - L'attribution des subventions

Aucun critère, aucun indicateur objectif n'a été mis en place pour asseoir la décision d'attribuer ou non les subventions. Celles-ci sont en fait reconduites d'année en année, sans que la ville ne contrôle le besoin et l'utilisation réelle qui en est faite par l'association.

La chambre invite la commune à mettre en place une procédure d'instruction des demandes de subventions basée sur des critères et des indicateurs de suivi, afin que les décisions d'attribution soient prises sur la base d'informations complètes et précises et en toute transparence.

B - L'examen de certaines associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

Les subventions dont le montant annuel en numéraire dépasse la somme de 23 000 € donnent obligatoirement lieu à la signature d'une convention entre la collectivité et l'association précisant l'objet, la durée, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention.

1 - Les conventions avec le Comité d'organisation du tournoi de football et de l'Union sportive de Saint-André

Ces conventions n'appellent pas d'observations particulières en raison notamment de ce qu'elles précisent bien l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

2 - La convention avec l'association « La Bidothèque »

La commune a conclu, le 18 février 2014, une convention de trois ans avec la Bidothèque. La convention fixe les missions suivantes à l'association : d'une part, gérer une bibliothèque qui assure un accueil du public et le prêt gratuit de livres, d'autre part, promouvoir la lecture publique à l'ensemble des habitants, et enfin, proposer un espace consacré au jeu en direction de la petite enfance, des scolaires et des familles.

La commune verse une subvention annuelle d'un montant de 72 000 € à cette association. Elle met, de plus, gracieusement à disposition de l'association les locaux de la bibliothèque et de la ludothèque, une salle d'activités ainsi que des livres et des jeux. Le fonctionnement de la Bidothèque est assuré par 11 bénévoles et 3 salariées à temps partiel.

La convention ne précise pas les horaires d'ouverture de la bibliothèque et de la ludothèque. Dans les faits, la chambre constate que la bibliothèque est ouverte 9 heures par semaine et 6 heures 30 pendant les vacances. Cette amplitude horaire apparaît faible au regard des missions dévolues à l'association par la convention.

Aucune modalité de contrôle et d'évaluation des activités n'est, par ailleurs, prévue dans le dispositif conventionnel.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur a indiqué qu'il allait exiger une amplitude horaire d'ouverture nettement supérieure à celle d'aujourd'hui.

3 - La convention avec le comité des œuvres sociales

Une convention a été passée avec le comité des œuvres sociales, chargé de proposer « aux agents communaux titulaires, stagiaires et non-titulaires, des prestations et des activités ».

S'agissant du montant de la subvention, les termes de la convention précisent qu'il est déterminé « *sur la base de 2 % de la masse salariale brute (primes et indemnités de toute nature incluses) pour l'ensemble des catégories de personnel (stagiaires, titulaires et non titulaires). Il convient de soustraire le montant de la subvention versée au Fonds national d'Action sanitaire et Sociale pour les agents titulaires et retraités. La subvention du FNASS est calculée pour l'année N sur 1 % des salaires nets imposables de l'année N-1* ».

La convention ne précise pas le montant de la subvention qui est de 47 180 € au titre de l'exercice 2016 ; elle ne détaille pas les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Elle ne définit pas non plus l'objet précis, ni les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. L'assemblée délibérante se prononce ainsi sur une subvention dont elle ignore le montant, ainsi que la nature précise des « prestations et activités » proposées aux agents communaux.

La chambre invite la commune à clarifier ses relations avec le comité des œuvres sociales et à préciser le montant exact de la subvention dans la convention ainsi que la nature des prestations délivrées aux agents.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire s'est engagé à signer une nouvelle convention avec ce comité précisant notamment la nature des prestations proposées au personnel communal.

4 - Le cas particulier de la délégation de service public à l'association « Coordination Actions Projet »

Par délégation de service public, la commune a confié à l'association « Coordination Actions Projet » la gestion des modes d'accueil de la petite enfance, des actions périscolaires et accueils collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires. Cette convention, signée le 13 décembre 2012, est conclue pour une période de cinq ans allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

La mise en concurrence de l'association est assez limitée dans la mesure où cette dernière a été créée en 1992 à l'initiative de la ville pour assurer la gestion des structures de petite enfance et de loisirs et qu'elle assure cette mission de façon ininterrompue depuis 24 ans.

Cette situation place l'association dans une situation privilégiée par rapport à des concurrents potentiels.

La chambre a relevé des irrégularités dans les différentes étapes de la passation de cette délégation de service public.

En premier lieu, la procédure prévue à l'article L. 1411-4 du CGCT qui prévoit que « *les assemblées délibérantes (...) statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire* », n'a pas été respectée.

Ce rapport est essentiel, dans la mesure où il doit comporter toutes les stipulations utiles pour fonder la délibération motivée du conseil municipal, à savoir la nature exacte du service, les ouvrages et équipements qui y sont affectés, le mode d'organisation et de gestion antérieur, les motivations de la formule de délégation de service public, le type de répartition des responsabilités envisagé entre la collectivité et le délégataire.

Le rapport susvisé n'a pas été transmis aux membres de la commission consultative des services publics locaux pas plus qu'à l'assemblée délibérante.

Pour l'avenir, la chambre rappelle à la commune l'obligation de produire le rapport prévu à l'article L. 1411-4 du CGCT pour la passation d'une délégation de service public qui, à défaut, serait de nature à vicier la procédure.

Elle constate par ailleurs que deux élus, administrateurs de l'association, ont participé au vote des délibérations des 15 décembre 2011 et 29 novembre 2012 adoptant, d'une part, le principe de la délégation et approuvant, d'autre part, le choix du délégataire.

La chambre rappelle qu'un élu ne peut prendre part au vote d'une délibération concernant une entreprise dont il a la charge d'assurer la surveillance et l'administration. Elle l'invite à se conformer à la réglementation en vigueur et notamment à l'article L. 2131-11 du CGCT.

a - Sur la convention de délégation de service public

L'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'« *une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service* ».

L'une des caractéristiques de la délégation de service public consiste à laisser le délégataire exposé à un risque. Or, le risque pour l'association de ne pouvoir trouver d'enfants à garder reste faible dans la mesure où son public est une population captive (603 enfants en 2012 de 0 à 3 ans pour 90 places de crèches/halte-garderie à pourvoir ; 1 413 enfants de 4 à 12 ans la même année).

La commune a, par ailleurs, négocié un contrat enfance avec la caisse d'allocations familiales et décliné ses orientations éducatives dans un programme éducatif local, assurant en lieu et place de l'association la stratégie à mettre en œuvre pour remplir ses obligations contractuelles.

b - Sur la validité de l'article 2 de la convention

L'article 2 de la convention consacrée à l'engagement du délégataire dispose dans son deuxième alinéa que « *le délégataire s'engage à se consacrer exclusivement à la mission de service public qui lui est confiée. En conséquence, il lui sera interdit d'exploiter un quelconque service à des fins privées* ».

Cette clause est contraire à la liberté d'association consacrée par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

c - Sur la négociation avec l'association et le suivi de l'exécution du contrat

Les négociations de la participation financière de la ville à la délégation de service public ont été assurées directement par le maire sans qu'aucun fonctionnaire n'y soit associé.

La chambre relève que le montant de la subvention annuelle devant être versée à l'association et fixée à 915 000 € dans la convention de délégation a été ramené à 815 000 € en 2016, sans qu'un avenant motivé à la convention n'ait été soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Elle invite la commune à plus de transparence dans ses relations financières avec le délégataire et à mettre en place un suivi entre les services municipaux et l'association pour faire le point régulier sur l'exécution de la délégation.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur a indiqué que la délégation de service public serait reconduite pour une année supplémentaire, afin de pouvoir engager une étude comparative sur les avantages et inconvénients, tant financiers que techniques, d'une gestion en régie directe, un marché public alloti ou une nouvelle délégation de service public.

IV - LES RESSOURCES HUMAINES

A - Généralités

1 - La structure des effectifs

Le contrôle a porté sur un échantillon de 47 agents titulaires sur 146 et de 29 agents non-titulaires sur 48 au 31 décembre 2015.

Sur la période 2009-2015, le taux d'encadrement supérieur de la collectivité a significativement augmenté, passant de 5,5 % en début de période à 7,5 % en fin de période. En ajoutant les agents d'encadrement intermédiaire de catégorie B, dont certains ont la charge d'une direction ou d'un service, le taux d'encadrement est porté à près de 35 % en fin de période, ce qui est un taux particulièrement élevé pour une commune de cette taille¹³.

2 - Les emplois pourvus et les emplois budgétaires

La lecture des états du personnel des budgets et des comptes administratifs met en évidence que, systématiquement, les effectifs pourvus des agents titulaires sont inférieurs aux effectifs budgétaires jusqu'en 2014. L'écart est néanmoins réduit au compte administratif 2015, les emplois pourvus représentant 85 % des emplois budgétaires.

¹³ En 2014, dans la fonction publique territoriale, 9 % des agents relevaient de la catégorie A, 14 % de la catégorie B et 77 % de la catégorie C – Source : « Fonction publique, chiffres-clés 2014 » Ministère de la décentralisation et de la fonction publique, rapport annuel de la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Tableau n° 6 – Effectifs théoriques/effectifs pourvus

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs « théoriques »	351	351	351	351	351	351	172
Effectifs pourvus	163	165	154	152	153	152	146
% des emplois pourvus	46 %	47 %	44 %	43 %	43 %	43 %	85 %

Source : données de la commune.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire s'est engagé à maintenir les efforts de la commune dans la réduction de l'écart entre les emplois budgétaires et les emplois pourvus. Cette réduction permettra à la collectivité de renforcer le pilotage de sa masse salariale, y compris dans une perspective pluriannuelle. Elle participera, par ailleurs, à fiabiliser les données communiquées aux élus et aux citoyens en la matière.

3 - L'obligation d'emploi des personnes handicapées

La commune ne respecte pas l'obligation d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés. Elle est donc contrainte de s'acquitter du versement d'une contribution annuelle au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Tableau n° 7 – Taux d'emploi des personnes handicapées

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'emploi	4,19 %	2,81 %	2,79 %	4,97 %	5,34 %	3,80 %	2,64 %
Contribution au FIPHFP	8 072 €	20 569 €	17 611 €	3 676 €	1 578 €	13 104 €	22 071 €

Source : données de la commune.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur s'est engagé à prendre en compte cette obligation pour les recrutements futurs.

B - La durée du temps de travail

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans tenir compte des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Un règlement intérieur issu de négociations menées en 1999 avec les organisations syndicales représentatives du personnel et des représentants du comité technique paritaire applique un régime différencié selon les services et pour l'équipe d'encadrement.

Les agents bénéficient ainsi en plus des congés annuels et des jours au titre des accords de réduction du temps de travail de 4,5 jours de « pont » et de jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté, non prévus par le règlement intérieur.

Depuis 1999, la durée annuelle du travail effectif des agents de la commune est de 1 543,5 heures au lieu des 1 607 heures réglementaires, soit une perte annuelle de 63,5 heures par agent.

De 2009 à 2015, cette perte pour la commune s'élève à 63 000 heures de travail, soit l'équivalent de 5 à 6 postes à temps complet selon les années.

C - La gestion individuelle des agents

1 - La tenue des dossiers individuels des agents

La tenue des dossiers des agents pourrait être améliorée. Les pièces intéressant la situation administrative des agents titulaires ou non, ne sont pas numérotées.

Les fiches de notation de certains fonctionnaires sont absentes de leur dossier.

Par ailleurs, dans plus de 90 % des cas examinés, les dossiers ne comportent aucun extrait de casier judiciaire, et dans 42 % des cas, aucune attestation de visite médicale, permettant de justifier que les agents remplissent les conditions de moralité et d'aptitude physique pour être recrutés par la commune.

La chambre rappelle à la commune qu'aucun agent titulaire ou non ne peut être recruté s'il ne jouit pas de ses droits civiques, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions ou s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions compte tenu des possibilités de compensation du handicap¹⁴.

Elle rappelle également à la commune l'obligation de tenir les dossiers individuels des agents conformément aux articles 18 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et 1^{er} du décret n° 88-145 du 15 février 1988.

2 - La formation des agents

Sur la période et au-delà des variations importantes d'une année sur l'autre, la commune a consenti des efforts importants en matière de formation. Les rappels à la réglementation relevés par la chambre révèlent cependant un besoin de renforcement des compétences, surtout de l'encadrement.

Tableau n° 8 – Nombre d'agents ayant suivi des formations

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agents ayant suivi au moins une formation	131	80	90	89	104	73	47

Source : données de la commune.

D - La gestion des non-titulaires

1 - La création des emplois

Les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Une délibération en date du 17 mars 2011 a autorisé le maire à « recruter en tant que de besoin des agents non-titulaires à titre saisonnier ou occasionnel ».

¹⁴ Article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Dès lors que, préalablement, l'assemblée délibérante n'a pas fixé le nombre d'emplois créés, ni les grades concernés, cette délibération confère au maire un pouvoir de recrutement très étendu.

La chambre recommande à la collectivité de faire adopter chaque année par le conseil municipal une délibération fixant le nombre d'emplois non permanents créés. Cette délibération constituerait le plafond de recrutement des agents non-titulaires et préciserait le grade pour chaque emploi.

2 - Les conditions de recrutement : l'exemple du service « remplacements divers »

L'article 3 de la loi n° 84-53 du 13 juillet 1983¹⁵ dispose que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Dans ce cas, la durée maximale d'engagement ne peut dépasser 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Les collectivités territoriales peuvent également y recourir en cas d'accroissement saisonnier d'activité. Dans ce cas, la durée maximale d'engagement ne peut pas dépasser 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune emploie entre 30 et 50 agents non-titulaires au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, au sein d'un service de « remplacements divers ».

Les arrêtés de nomination motivent les recrutements selon deux critères : « remplacer le personnel placé en congés de maladie » et « renforcer le personnel chargé de l'entretien des bâtiments communaux » ou « renforcer le personnel chargé de la surveillance du temps méridien ».

Le cumul de ces deux critères n'est pas conforme aux textes rappelés ci-dessus, autorisant le recrutement d'agents non-titulaires.

La chambre relève que deux agents sur l'échantillon de 16 dossiers examinés sont employés sans discontinuité depuis 2009 et que trois autres le sont depuis 2011. Les emplois occupés sont par conséquent permanents et leur recrutement n'est manifestement pas lié au besoin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Par ailleurs, le coût total de ces agents représente un montant annuel important, en constante augmentation sur la période contrôlée. Il est ainsi passé de 350 000 € en 2009 à près de 650 000 € en 2015.

Dans l'hypothèse où la commune serait contrainte de titulariser l'ensemble des agents dans le cadre d'un dispositif de résorption de l'emploi précaire, les faisant ainsi bénéficier de l'avancement de carrière, du traitement indiciaire et du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, la situation financière de la commune, déjà fragile, risquerait de connaître une dégradation.

La chambre invite la commune à se conformer aux dispositions des articles 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée ainsi que des articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour le recrutement des agents non-titulaires.

¹⁵ Dans sa rédaction issue de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (art. 40).

3 - La forme des contrats

Les agents non-titulaires recrutés sont nommés par arrêtés individuels et non par contrat.

La chambre rappelle à la commune l'obligation de se conformer aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et 1^{er} du décret n° 88-145 du 15 février 1988 pour le recrutement des agents non-titulaires. Un contrat écrit est obligatoire dans tous les cas de recrutement et doit comporter l'ensemble des mentions et documents annexes obligatoires prévus par les textes.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire a indiqué que les agents non-titulaires étaient recrutés sur la base d'un contrat écrit depuis le 1^{er} juillet 2016.

4 - La pratique de titularisation

Sur les dossiers de 47 agents titulaires examinés, il ressort que 20 % de ces derniers ont été titularisés après avoir exercé pendant une longue durée en tant que contractuels. Ces agents sont affectés dans plusieurs cadres d'emplois : assistants d'enseignement artistique, éducateur territorial des activités physiques et sportives, adjoint technique, agent technique spécialisé des écoles maternelles, adjoint d'animation.

La chambre constate que la commune recrute des agents non-titulaires sur des emplois permanents, dans des conditions qui ne permettent pas aux fonctionnaires de postuler à ces postes.

V - LA COMMANDE PUBLIQUE

Sur 56 marchés conclus entre 2013 et 2015, la chambre a examiné 19 marchés, dont 6 marchés de fournitures, 6 marchés de services et 7 de travaux. Deux marchés de fournitures et 2 marchés de services sont des appels d'offres ouverts, les autres ayant été passés selon une procédure adaptée.

Sous réserve des observations qui suivent, la chambre n'a relevé aucune irrégularité substantielle concernant le choix de la procédure retenue, la publicité ou encore le délai entre la date de publication et le dépôt des candidatures.

Les dossiers des marchés contrôlés sont, dans l'ensemble, bien tenus.

Pour autant, la commune ne dispose pas de règlement intérieur, guide ou charte à l'usage de ses services, relatif à la passation et à l'exécution des marchés publics.

La chambre invite la commune, au titre des bonnes pratiques de gestion, à soumettre à l'approbation du conseil municipal un règlement intérieur relatif à la passation et à l'exécution des marchés publics. Un tel document garantirait une information efficace et une diffusion la plus large possible de la connaissance des règles de la commande publique au sein des services et auprès des élus, et fiabiliserait encore davantage les procédures vis-à-vis des entreprises soumissionnaires.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur s'est engagé à faire adopter par le conseil municipal un règlement intérieur relatif à la passation et à l'exécution des marchés publics.

Afin de donner davantage de clarté au processus d'attribution des marchés, la chambre invite également la commune à différencier dans les tableaux d'analyses, les documents nécessaires au contrôle de la régularité des offres des candidats, de ceux examinés pour apprécier la qualité desdites offres.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire s'est engagé à ce que des appréciations plus explicites soient rédigées concernant le choix des candidats retenus.

A - La mise en œuvre de sous-critères et de sous-pondérations

La mise en œuvre de sous-critères et de sous-pondérations n'est pas une obligation pour le pouvoir adjudicateur. Toutefois, la jurisprudence¹⁶ a précisé que lorsqu'il est décidé de faire usage de sous-critères, il doit porter à la connaissance des candidats la pondération ou la hiérarchisation de ces sous-critères dès lors qu'ils sont susceptibles d'exercer une influence sur la présentation des offres par les candidats ainsi que sur leur sélection.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur s'est engagé, afin de réduire la part de subjectivité dans l'analyse des offres, à mettre en œuvre des sous-critères ou une sous-pondération lorsque la technicité du marché l'exige.

B - Des pondérations de critères modifiées entre la publicité et les documents de marché et l'analyse des offres

Un marché de travaux de toiture, d'un montant de 81 070 € TTC, a été lancé en janvier 2014 selon une procédure adaptée. Les critères de sélection mentionnés dans les documents de marché étaient les suivants : valeur technique du projet : 50 % ; prix de la prestation : 40 % ; délai de réalisation : 10 %. Lors de l'analyse des offres, la commune a fait application des critères suivants : prix des prestations : 60 % ; valeur technique : 40 %. Elle a donc modifié les critères sans en informer les candidats et a ainsi méconnu les dispositions de l'article 53 du code des marchés publics.

En outre, s'agissant du lot 2 de ce marché, des différences de prix apparaissent entre le tableau d'analyse des offres, l'acte d'engagement et le devis produit par le candidat retenu. De plus, le prix figurant sur l'acte d'engagement, qui constitue une pièce contractuelle non modifiable par le candidat, a pourtant été surchargé par celui-ci d'une mention manuscrite, supprimant une dépense d'isolation et ajoutant une option.

C - Le constat de quelques anomalies

1 - Le marché de travaux de ravalement des façades de l'église

En octobre 2015, la commune a lancé un marché de travaux de ravalement des façades de l'église à hauteur de 396 000 € TTC selon une procédure adaptée. Le marché prévoyait une offre de base et une offre avec option, avec dans les deux cas un budget prévisionnel. Les documents de marchés précisaient que la commune ne négocierait pas avec les candidats ayant déposé une offre inacceptable au sens de l'article 35 du code des marchés publics, c'est-à-dire une offre dépassant les crédits budgétaires alloués au marché.

¹⁶ CE, 18/06/2010, commune de Saint Pal de Mons n° 337377 ; CE, 23/05/2011, commune d'Ajaccio n° 3394.

Quatre offres ont été déposées. Un seul candidat présentait une offre de base et une offre avec option inférieures aux budgets prévisionnels. Alors que la négociation n'aurait dû être engagée qu'avec ce candidat, la commune a décidé de négocier avec l'ensemble des soumissionnaires. Elle a finalement retenu un candidat ayant initialement présenté deux offres qui auraient dû être déclarées inacceptables, en raison de leurs montants supérieurs aux budgets prévisionnels.

2 - Le marché de vérification et de maintenance des installations de vidéo protection

En juillet 2015, la commune a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché de vérification et de maintenance des installations de vidéo protection¹⁷, d'une durée d'un an renouvelable trois fois. Deux offres ont été reçues.

La commune a adressé aux deux candidats une demande de précision concernant le prix de leur offre. Le premier candidat a reconnu une erreur de version de logiciel dans son offre mais s'est engagé à fournir les prestations exigées à condition de recevoir annuellement une commande correspondant à cette option.

Le second candidat a expliqué son prix élevé par une mise à jour du système couvrant cinq années. La commune a estimé que les deux offres étaient irrégulières au sens de l'article 35 du code des marchés publics et a engagé une procédure de négociation avec les candidats.

Le recours par la commune à la procédure de négociation semble irrégulier. En effet, s'il est incontestable que l'offre du premier candidat était irrégulière car elle ne respectait pas les exigences techniques du marché et était soumise à condition, l'offre du second candidat ne semblait en revanche pas irrégulière.

Par ailleurs, quand bien même les deux offres auraient été effectivement irrégulières, la commune ne pouvait valablement négocier qu'après publicité préalable et mise en concurrence, conformément à l'article 35-I-1° du code des marchés publics.

3 - Le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de ravalement des façades de l'église

En mars 2015, la commune a lancé une consultation selon une procédure adaptée concernant un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de ravalement des façades de l'église.

En décembre 2015, un avenant au marché a été signé, multipliant par 1,8 le budget prévisionnel et augmentant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de 67,37 %.

L'article 20 du code des marchés publics alors en vigueur prévoyait que, en dehors des cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, un avenant ou une décision de poursuivre ne peut bouleverser l'économie du marché.

¹⁷ Marché à bons de commande pour la maintenance curative et forfait annuel pour la maintenance préventive.

La jurisprudence se montre plus souple dans l'application de cette disposition aux marchés de maîtrise d'œuvre¹⁸. Toutefois, l'avenant en question ne semble pas pouvoir bénéficier de cette souplesse. En effet, la modification du programme ne résultait pas d'éléments imprévisibles lors de la conclusion du marché mais d'une option de réfection de la couverture du clocher, proposée par le maître d'œuvre et acceptée par la commune, qui n'existait pas à l'origine.

Par conséquent, l'avenant a bouleversé l'économie du marché et aurait dû conclure un nouveau marché après mise en concurrence préalable.

Enfin, la hausse conséquente du budget prévisionnel démontre que, malgré les études préliminaires réalisées par les services techniques, les besoins de la commune n'ont manifestement pas été déterminés avec une précision suffisante comme le préconise l'article 5 du code des marchés publics (article 30 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015).

VI - POINTS SUPPLÉMENTAIRES DEVANT ÊTRE AMÉLIORÉS

Outre les différents cas développés ci-dessus, deux exemples témoignent de la nécessité pour la commune d'améliorer la gestion administrative.

A - Les frais de représentation du maire

721 factures de frais de restaurant, du maire principalement, ont été identifiées de 2009 à 2015 pour un montant total de 114 674,14 €. Par nature, de telles dépenses auraient dû être imputées à l'article 6536 « Frais de représentation du maire » et non sur le compte 6257 « Frais de restauration ». Surtout, elles auraient dû être justifiées par une délibération du conseil municipal fixant leur régime d'attribution¹⁹.

La chambre invite la commune à faire adopter par le conseil municipal une délibération qui détermine le régime des frais de représentation du maire conformément à l'article L. 2123-19 du CGCT.

A l'avenir et dans un souci de bonne gestion, la commune pourrait aussi envisager de passer un accord-cadre selon une procédure adaptée avec plusieurs restaurants pour procéder au règlement des factures de restaurant du maire.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire s'est engagé à faire adopter par le conseil municipal une délibération déterminant le régime de ses frais de représentation conformément à l'article L. 2123-19 du CGCT et à passer un accord-cadre selon une procédure adaptée avec plusieurs restaurants pour procéder au règlement des factures de restaurant le concernant.

¹⁸ CAA Paris n° 12PA01067, 25/02/20013 ; CAA Paris n° 12PA00864, 25/02/2013 ; CAA Paris n° 12PA00638, 25/02/2013 ; CAA Nantes n° 13NT02498, 24/03/2015.

¹⁹ CE, 4 mai 2015, Commune Mont-Saint-Martin.

B - La non-application des intérêts moratoires

La chambre relève que, contrairement aux dispositions de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique, la commune n'a pas appliqué les intérêts dus aux fournisseurs en cas de retard dans le paiement de leurs créances.

En 2015, pour le seul premier semestre, près de 8 % des mandats sont concernés correspondant à près de 8 000 €. La situation ne s'est guère améliorée depuis 2013 ; à l'époque, sur une même période semestrielle, pour 6 % des mandats, aucun intérêt moratoire n'était liquidé, ce qui représentait plus de 9 000 €.

La chambre invite la commune à mettre en place des outils adaptés pour payer ses fournisseurs dans les délais légaux et à appliquer, le cas échéant, les pénalités de retard prévues par les articles 38 à 40 de la loi du 28 janvier 2013.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire a indiqué avoir mis en place un circuit de vérification et de visa des factures plus court, permettant le paiement dans les délais légaux. Il s'est également engagé à intégrer le suivi de ces nouvelles procédures dans l'engagement partenarial en cours de négociation avec le comptable.

C - L'intercommunalité, une piste de solution

La chambre a observé que la commune éprouvait quelques difficultés à assurer la sécurité juridique de certains de ses actes. La coopération intercommunale s'avèrerait sans aucun doute possible être une solution possible pour y remédier. Le schéma de mutualisation de la Métropole Européenne de Lille, adopté en juin 2015, prévoit d'ailleurs que seront étudiés en 2016 :

- les domaines de compétences qui ne sont pas représentés dans toutes les communes (autorisation de droit du sol, affaires juridiques, informatique et télécoms, achats, espaces verts, archives) ;
- les domaines de compétences pour lesquels il peut exister un niveau trop faible d'expertise ou de présence.

La chambre invite la commune à s'appuyer sur ce schéma pour renforcer son niveau d'expertise. Toute autre forme de coopération avec les communes voisines et le syndicat intercommunal à vocation multiple Alliance Nord-Ouest pourrait être aussi recherchée afin d'améliorer la qualité de sa gestion administrative.

*
* *

ANNEXE 1 – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En €	2011	2012	2013	2014	2015	Cumulé sur les années
CAF brute	833 441	376 644	264 320	651 233	859 719	2 985 354
- annuité en capital de la dette	1 547 844	1 104 144	703 919	733 692	763 469	4 853 067
= CAF nette disponible (A)	- 714 403	- 727 500	- 439 599	- 82 459	96 248	- 1 867 713
+ recettes d'inv. hors emprunt (B)	2 736 534	537 760	952 930	471 001	419 948	5 118 173
= financement propre disponible (A+B)	2 022 131	- 189 739	513 330	388 542	516 196	3 250 460
- dépenses d'équipement	1 370 542	3 074 053	541 335	1 088 458	327 173	6 401 561
= besoin (-) ou capacité (+) de financement supplément.	651 588	- 3 263 793	- 27 997	- 699 915	189 023	- 3151 094
Nouveaux emprunts réalisés	1 830 000	2 500 000	500 000	--	500 000	5 330 000
Emprunts mobilisés à tort	1 830 000	--	472 003	--	500 000	2 802 003

Sources : comptes de gestion et compte administratif 2015.

ANNEXE 2 – COÛT DE LA MOBILISATION INOPORTUNE DES EMPRUNTS

Montants des emprunts	Montants des frais					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
500 000 € (relais 2 ans)	2 540,00	16 260,65				
600 000 €		43 710,02	56 455,36	56 455,36	56 455,36	28 227,68
730 000 €		47 895,56	47 895,56	47 895,56	47 895,56	23 947,78
500 000 €				46 015,17	44 731,84	22 365,92
500 000 €						16 962,00
Total	2 540,00	107 866,23	104 350,92	150 366,09	149 082,76	91 503,38

Source : données validées par la collectivité.



Réponse au rapport d'observations définitives

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

(Département du Nord)

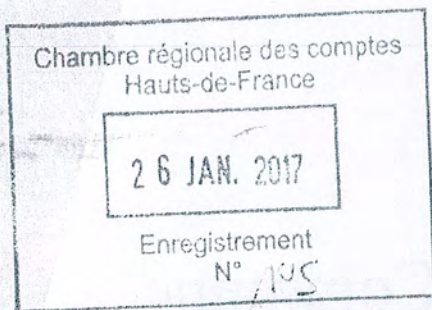
Exercices 2009 et suivants

Ordonnateur en fonctions pour la période examinée :

- M. Olivier Henno : réponse de 5 pages.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi 2001-1248 du 21 décembre 2001).

Saint André, le 25 janvier 2017



Chambre Régionale des Comptes
Monsieur Le Président
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Monsieur Le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 28 décembre 2016, par lequel vous m'avez notifié le rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du Code des juridictions financières, je vous adresse sous le présent pli une réponse écrite à ces observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

et cordiale

Le Maire,
Vice-Président de la MEL
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord



Olivier HENNO

Réponse de La Commune de Saint-André au Rapport d'Observations Définitives notifié par La Chambre Régionale des Comptes Nord Pas De Calais Picardie

1 - Sécurisation des actes juridiques

L'avant dernier paragraphe de la synthèse fait état *« d'un travail de fond à engager pour sécuriser juridiquement les actes de la collectivité dont beaucoup sont pris en méconnaissance de la réglementation en vigueur »*

Cette affirmation très générale, ne cite aucun exemple précis. Qui plus est, dans le corps du ROD lui-même, aucune précision n'est apportée sur ce sujet.

Je souhaite réaffirmer avec force que les actes de la collectivité n'ont jamais fait l'objet de recours, ni même, d'observations de la part de tiers ou surtout de la part de la Préfecture en charge du contrôle de légalité.

2 - Ratio personnel

Le ROD indique d'une part que *« le ratio des frais de personnel est de 51 % en 2014, ce qui est inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate qui s'établit à 54 % »* et d'autre part *« que la subvention versée à l'association CAP, délégataire de la gestion des accueils petite enfance, périscolaire et de loisirs, est dédiée à 74 % aux frais de personnel de l'association, ce qui fait passer le ratio des frais de personnel à 61 % »*

Toutefois, ce dernier ratio calculé sur l'exercice 2016 et selon la même méthode est de 55,91 % ce qui n'est plus que légèrement supérieur au ratio moyen national.

Par ailleurs, la collectivité revendique son choix qui est d'offrir à ses habitants de nombreux services de qualité et assume pleinement le coût qui en résulte.

3 - Taux d'encadrement

Le ROD fait état *« d'un taux d'encadrement sur la période 2009/2015 de près de 35%, particulièrement élevé pour une commune de cette taille »*

Concernant le taux d'encadrement, il convient de distinguer le grade de la fonction effectivement occupée : Sur les 50 agents de catégorie A et B, seuls 21 d'entre eux exercent des fonctions d'encadrement.

De plus il me faut rappeler que la collectivité n'a effectivement recruté que 2 cadres A : tous les autres agents, aujourd'hui cadre A ont été nommés à la suite de leur réussite aux concours ou examens professionnels, ceci afin, à la fois de leur assurer une meilleure rémunération et aussi de conserver leur compétence et leur expertise. Il s'agit donc d'un choix.

Enfin, il est nécessaire, de calculer le taux d'encadrement sur l'ensemble des agents de la collectivité, qui en intégrant les contrats aidés, sont au 31 décembre 2015 au nombre de 214.

Cela ramène réellement le taux d'encadrement à 9,80 % ce qui constitue un taux tout à fait dans la moyenne de la strate.

4 - La durée du temps de travail

Il est ici rappelé que depuis le 1^{er} septembre 2016, les agents de la collectivité effectuent 1 607 heures de travail annuel.

Cette volonté avait été exprimée antérieurement à l'ouverture de l'examen de la gestion de la commune par la Chambre.

5 – La Capacité d'Autofinancement

Le ROD observe que *« la tendance pour 2016 montre que la collectivité ne dégagerait pas une capacité suffisante pour faire face à l'annuité en capital de sa dette »*

Or, la CAF nette est positive en 2015, cette tendance se confirme très largement en 2016 où la CAF nette devrait être en augmentation significative.

6 - Le PPI

Le ROD note que *« la commune ne possède aucune planification de ses investissements »*

Je précise que si un PPI n'existe pas de manière formalisée, il existe de fait avec le programme sur lequel l'équipe municipale a été largement élue en 2014. Les projets d'investissements sont donc bien connus de tous et évoqués régulièrement en conseil municipal. Une planification des investissements sur une dizaine d'année est d'ailleurs en cours d'élaboration pour être présenté à l'assemblée délibérante au cours du 1^{er} semestre 2017.

7 – La Commande Publique

Je note avec satisfaction que le ROD indique que *« les dossiers des marchés contrôlés sont dans l'ensemble bien tenus et que la Chambre n'a relevé aucune irrégularité substantielle »*

En réponse aux quelques observations soulevées, j'apporte les précisions suivantes :

a. le marché de travaux de ravalement des façades de l'église

Conformément aux dispositions du marché T 2015/15, la commune a mené une négociation avec tous les candidats dont l'offre était recevable (inférieure au budget prévisionnel alloué au marché). Toutes les offres pouvaient donc faire l'objet d'une négociation, puisqu'elles étaient toutes inférieures au budget prévisionnel, option non comprise. En effet, par définition, l'option est facultative et n'est retenue que si son montant ne dépasse pas le budget prévisionnel. Cela n'était pas le cas pour trois des candidats. La négociation a abouti à une baisse de prix de la part des candidats et a permis, au final, au Pouvoir Adjudicateur de retenir l'option. En effet, le montant de l'offre de base négocié ajouté au montant de l'option du candidat retenu était inférieur au crédit alloué au marché.

b. le marché de vérification et de maintenance des installations de vidéo protection

La commune s'est appuyée sur les conseils de la cellule d'aide aux acheteurs publics du ministère des Finances. Après l'exposé des problèmes détectés dans les offres des deux candidats ayant répondu à l'appel d'offre ouvert, la cellule a conseillé de déclarer les deux offres irrégulières car elles ne répondaient pas à ce qui était demandé dans le cahier des charges, puis de mener des négociations sur la base de l'article 35-I-1°

c. le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de ravalement des façades de l'église

Avant de passer l'avenant fixant le coût prévisionnel des futurs travaux et le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre, conformément à la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, la commune a consulté la cellule d'aide aux acheteurs publics du ministère des Finances. En effet, elle souhaitait savoir si elle pouvait signer l'avenant alors que le pourcentage de hausse était élevé (ajout d'une option concernant la couverture du clocher dans le futur marché de travaux). La cellule a répondu que la jurisprudence se montrait souple avec ce type d'avenant et que la commune pouvait donc le signer. Conseillé par le maître d'œuvre, l'ajout de cette option était intéressant pour les finances de la Ville puisqu'il permettait d'utiliser les échafaudages installés pour la réfection de la façade. En effet, le prix d'installation d'un échafaudage est très élevé.

8 – les points à améliorer

Concernant les frais de représentation, le ROD « *invite la commune à faire adopter par le conseil municipal, une délibération qui détermine les frais de représentation du maire* »

La Ville appliquera les préconisations de la Chambre pour ce qui concerne l'information municipale lors du vote du Budget primitif.

Sur l'imputation budgétaire des frais de représentation du maire, la ville sollicite le comptable des finances publiques avant décision définitive.

ANNEXE 2

COMPTE ADMINISTRATIF

2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016



SECTION DE FONCTIONNEMENT

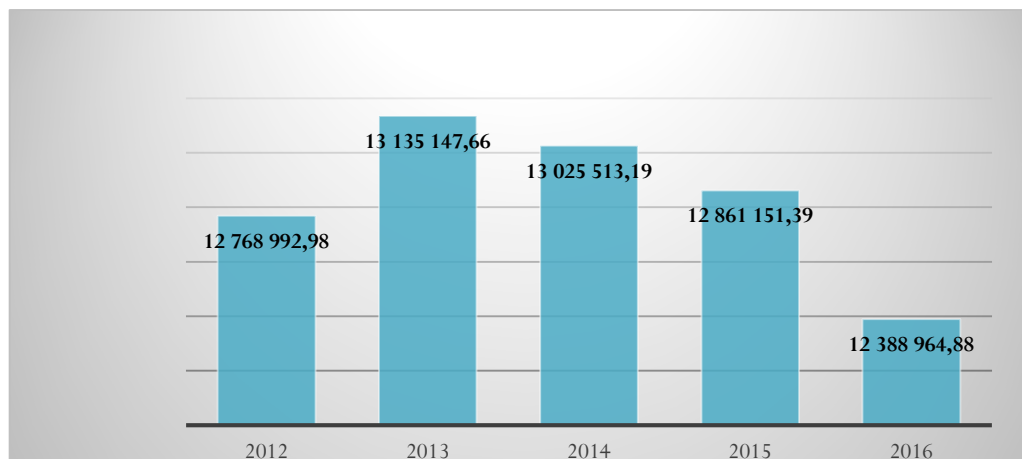
DEPENSES	RECETTES
	Excédent antérieur reporté
Charges à caractère général	Atténuation de charges
Charges de personnel	Produits des services
Atténuation de produits	Impôts et taxes
Autres charges de gestion courante	Dotations et participations
Charges financières	Autres produits de gestion courante
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

SECTION D'INVESTISSEMENT

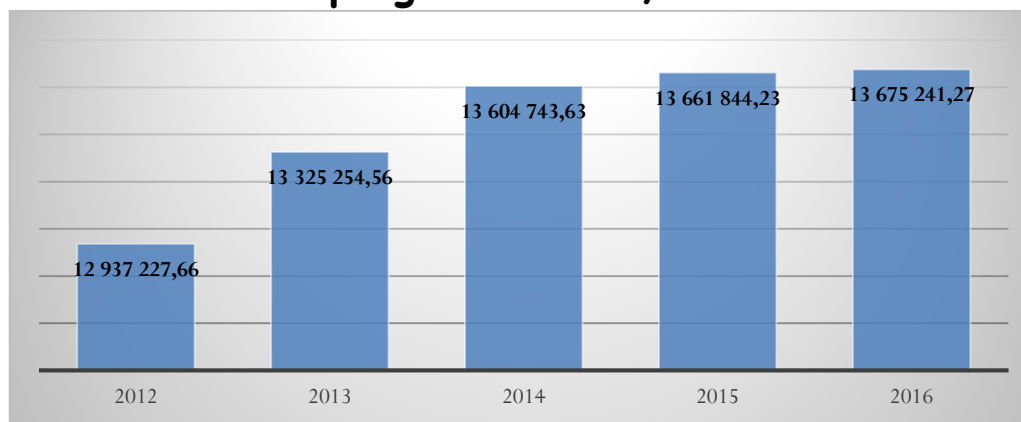
DEPENSES	RECETTES
Capital des emprunts	Amortissements
Opérations d'investissement :	FCTVA
travaux	Taxe d'aménagement
acquisitions	Subventions
constructions	Emprunts
	Cessions

SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses réelles de fonctionnement
baissent de 3,67 %**



**L'ensemble des recettes de fonctionnement
(hors produits exceptionnels, ordre et excédent)
progresses de 0,10%**



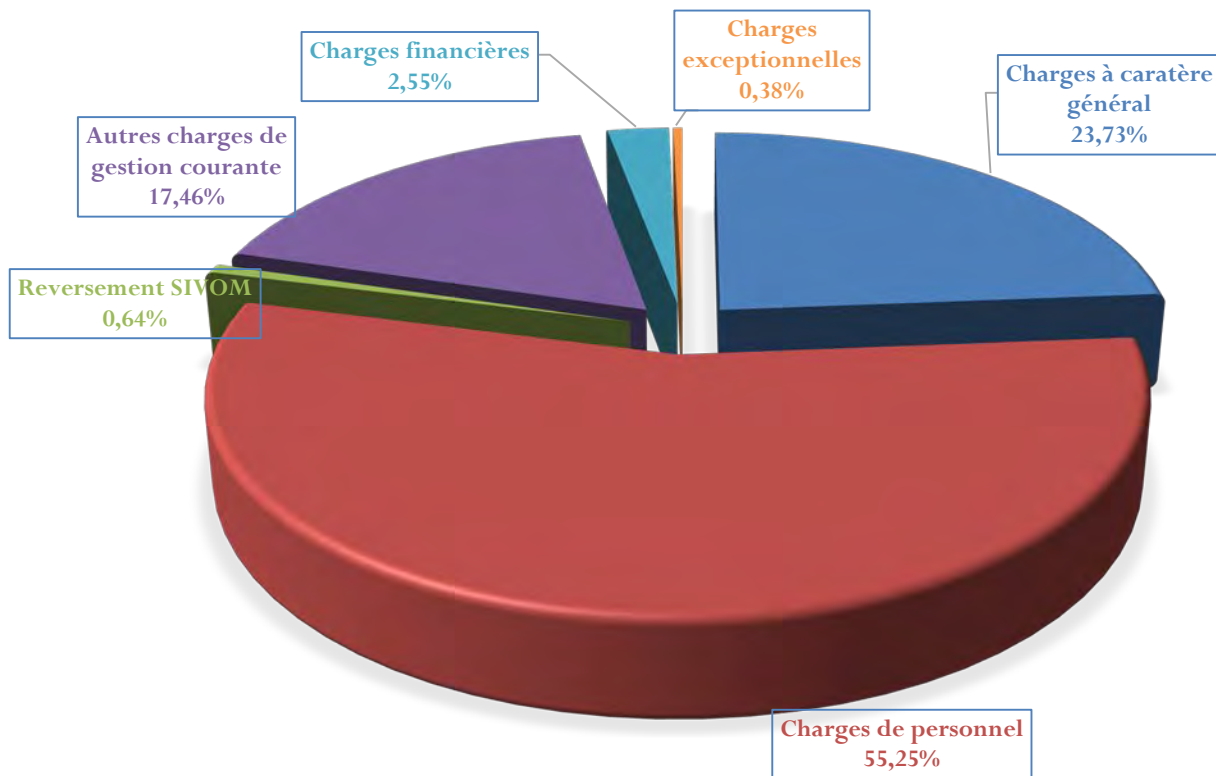
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

REALISATIONS 2016 :

12 388 964,88 €

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 12 388 964,88 €



DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

EVOLUTION DES DÉPENSES EN EUROS PAR HABITANT :

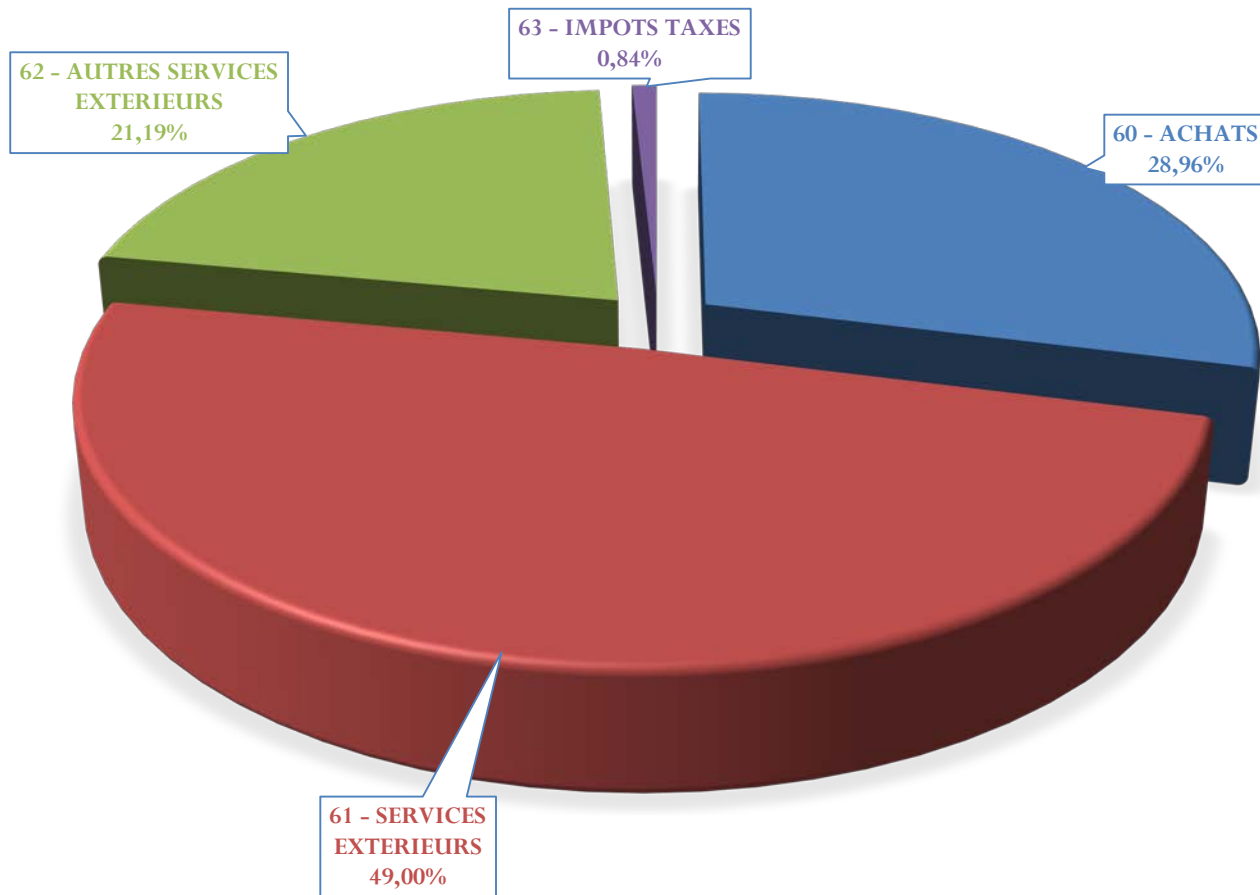
	2013	2014	2015	2016	Moyenne de la strate (2015)
Charges de personnel	602	601	615	584	664
Charges à caractère général	306	285	275	251	271
Charges financières	33	32	29	27	45

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : QUELQUES CHIFFRES PAR SECTEUR

LES CHARGES DE PERSONNEL : 55% du budget de Fonctionnement

	Charges de personnel	% des dépenses de Fonctionnement
2014	7 030 688,85	54%
2015	7 051 110,15	55%
2016	6 844 865,13	55%

LES CHARGES GÉNÉRALES : 2 940 330 €



LES CHARGES GÉNÉRALES : 2 940 330 €

FLUIDES :	331 628 €
ALIMENTATION :	202 611 €
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT :	170 525 €
LES CONTRATS DE MAINTENANCE :	937 190 €
LES COMMUNICATIONS :	69 711 €



MANIFESTATIONS

235 656 €



- Vœux du Maire
- Banquets des aînés
- Manifestations patriotiques
- Deûle en fête
- Maisons et balcons fleuris
- Fête des allumoirs
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Concerts de poche
- Opérettes
- Fête de la musique
- Tournoi de foot
- Marché de Noël
- ...



ACTIONS EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE :

871 007 €

- Subvention à CAP : 857 550 €
- Dépenses de fonctionnement des crèches : 13 457 €
- **253** enfants accueillis dans les structures petite enfance
- **1364** enfants accueillis en périscolaire, ACM, NAP



ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

2 480 538 €

- Subventions : 366 928 €
- Charges de personnel : 1 400 094 €
- CLSH : 57 662 €
- Ecoles : 298 467 €
- Accords de réciprocité : 53 358 €
- Restauration : 304 029 €



ECOLE DE MUSIQUE : 514 619 €

- Charges de personnel : 479 667 €
- Fonctionnement de la structure: 34 952 €
- 290 élèves inscrits



SANTÉ – INTERVENTIONS SOCIALES ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES : **752 572 €**

- Charges de personnel : 513 422 €
- Subventions : 118 684 €
- Fonctionnement des structures : 120 466 €



ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT :

943 311 €

- Charges de personnel : 251 835 €
- Subventions : 177 451 €
- Fonctionnement de la piscine : 318 685 €
- Fonctionnement des autres structures : 195 340 €



ENTRETIEN DU PATRIMOINE :

Travaux :

588 384 €

- Charges de personnel : 417 858 €
- Fournitures : 121 017 €
- Interventions par entreprises : 49 509 €



ENTRETIEN DU PATRIMOINE :

Environnement

777 978 €

- Charges de personnel : 540 905 €
- Fournitures : 44 146 €
- Interventions par entreprises : 192 927 €
 - Tonte des espaces verts
 - Taille des haies
 - Désherbage du cimetière
 - Entretien des stades
 - Balayage des fils d'eau
 - Elagages, dessouchages



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

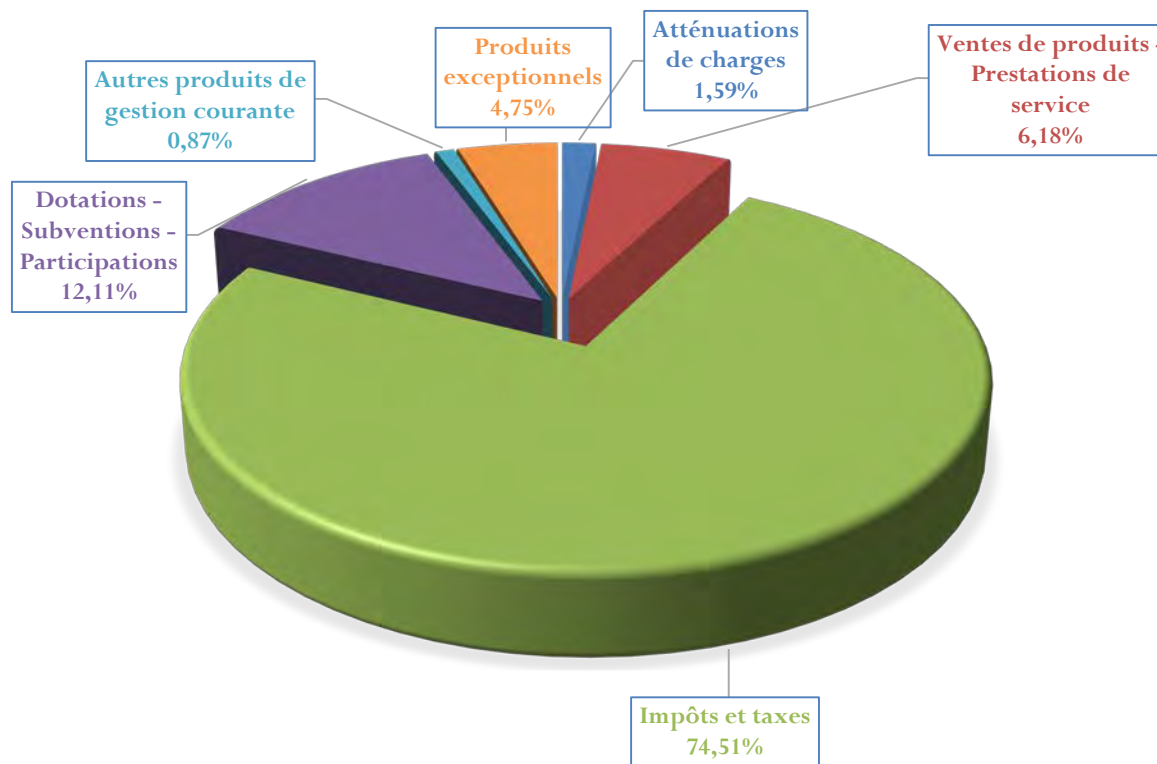
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

REALISATIONS 2016:

14 357 311,46 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

14 357 311,46 €



VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES :

887 336 €

- **Restauration**
- **Etudes scolaires**
- **Recouvrements de mise en fourrière**
- **Désinfections de salles**
- **Droits de stationnement**
- **Recettes des spectacles**
- **Ecole de musique : inscriptions et locations d'instruments**
- **Entrées piscine**
- **Utilisation des salles de sport**
- **Inscriptions au CLSH**
- **Concessions funéraires**

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE:

124 438 €

- **Produit de location d'immeubles :**
 - CAF – Trésorerie – Maisons et garages av. des Peupliers – Garages rue Henri Dunant
- **Produit de location de salles municipales:**
 - Salle Saint Jean – Salle Wauquier
- **Remboursements divers**

ATTÉNUATIONS DE CHARGES :

227 670 €

- **Remboursements sur rémunérations du personnel**
- **Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance**

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

682 070 €

- **Produits exceptionnels divers : 45 754 €**
 - Remboursements de factures – Remboursements d'assurances
 - SIVOM : reversement sur cession du réseau câblé
- **Produit des cessions d'immobilisations : 636 316 €**
 - Cession 29 avenue des Peupliers : **160 000 €**
 - Cession 182-184-186 rue Leclerc : **305 000 €**
 - Cession 39 avenue des Peupliers : **170 000 €**
 - Cession parcelle avenue des Tulipes : **1 315 €**

IMPÔTS ET TAXES :

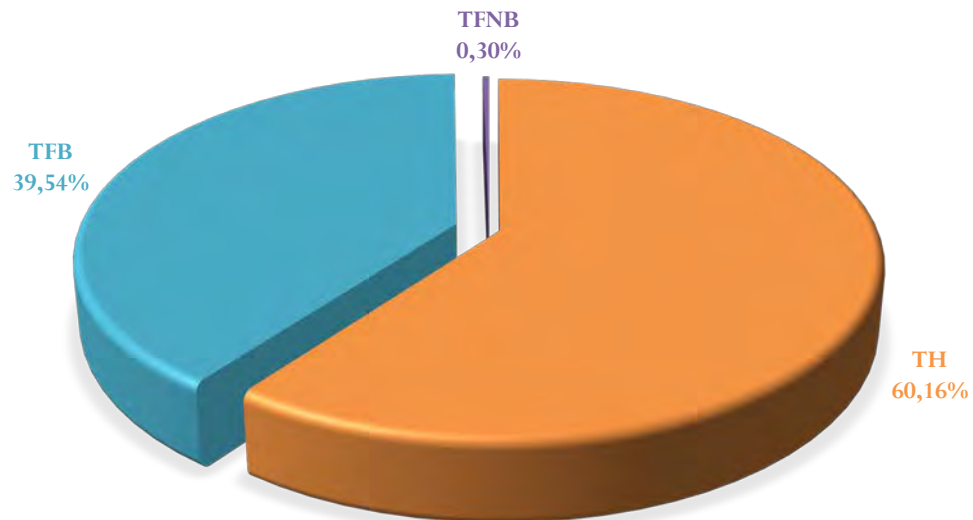
	2016	Evolution par rapport à 2015
Contributions Directes	6 487 181	+ 1,65%
Attributions de Compensation	3 167 937	+ 0,68%
Dotation de Solidarité Communautaire	198 275	+ 0,54%
Fonds Péréquation Ressources Inter. Communales (FPIC)	180 788	+ 28,42%
Taxe sur Electricité	199 836	+ 3,75%
Taxe additionnelle aux droits de Mutation	446 080	+ 6,05%
Total	10 680 097	+ 1,91%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

	2016	Evolution par rapport à 2015
Dotation Forfaitaire	680 716	-27,23%
Dotation de Solidarité Urbaine	122 031	0,00%
Dotation Nationale de Péréquation	100 655	13,48%
Contrat Enfance Jeunesse (estimation)	300 000	-3,40%
Accords de réciprocité	177 363	-1,00%
Total	1 380 765	-15,60%

LA FISCALITE

RÉPARTITION DU PRODUIT DES 3 TAXES :



RÉSULTAT 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Excédent cumulé de clôture 2015 : 3 481 525,29 €
- Virement à la section d'investissement : 700 000,00 €
- Résultat excédentaire 2016 : 1 084 071,22 €
- **Excédent cumulé de clôture 2016 : 3 865 596,51 €**

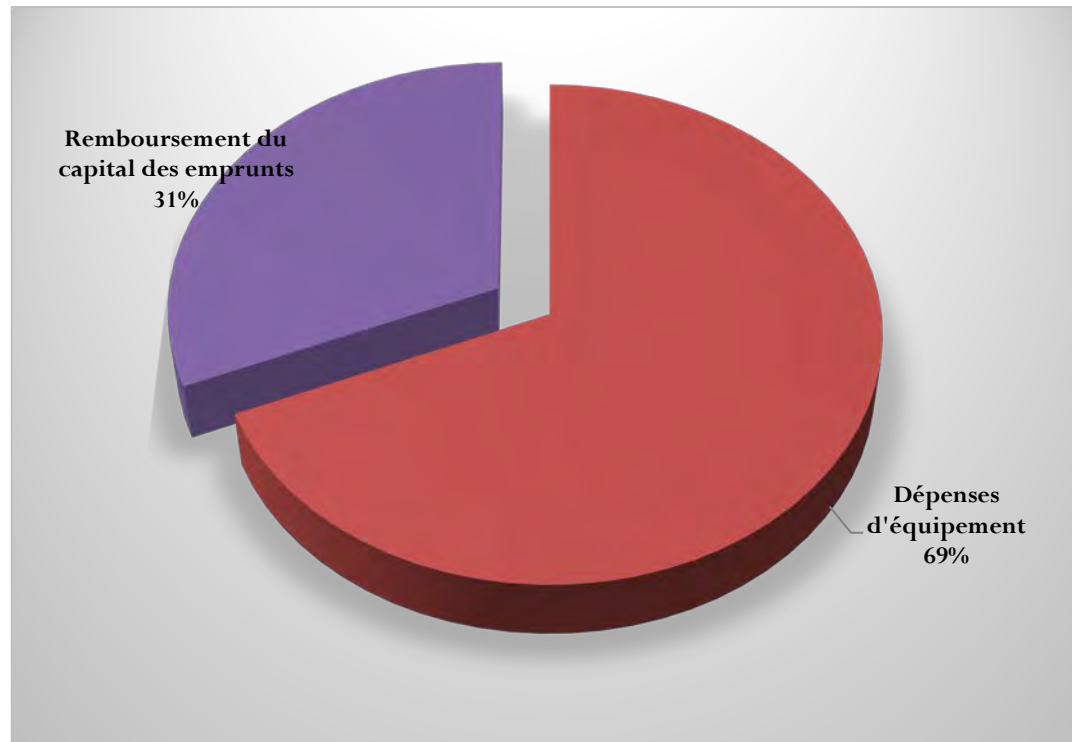
SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT:

REALISATIONS 2016 :

2 332 811,49 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT:



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : QUELQUES CHIFFRES

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

- FAÇADE EGLISE DU CENTRE : 381 230 €
- ECLAIRAGE PUBLIC : 202 609 €
- ECOLES : 134 418 €
- ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES: 606 831 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE :

731 575 €

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT:

REALISATIONS 2016 :

1 553 236,57 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 1 553 236,57 €

	En euros	En pourcentage
EMPRUNT	750 000,00	48,29%
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	700 000,00	45,07%
SUBVENTIONS	61 282,17	3,95%
FCTVA	35 229,06	2,27%
TAXE D'AMENAGEMENT	6 337,11	0,41%
AUTRES	388,23	0,02%

LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 946 430,96 €

- CESSIONS : 636 316 €
- AMORTISSEMENTS : 256 960 €
- OPÉRATIONS D'INVENTAIRE : 53 155 €

RÉSULTAT 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Excédent cumulé de clôture 2015 : 1 507 128,81 €
- Résultat excédentaire 2016 : 104 700,44 €
- **Excédent cumulé de clôture 2016 : 1 611 829,25 €**
- Restes à réaliser 2016 : - 753 053,63 €
- Excédent cumulé avec les restes à réaliser : 858 775,52 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

DEPENSES TOTALES : 15 677 208,33 €

FONCTIONNEMENT

13 282 241,24 €

INVESTISSEMENT

2 394 967,09 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RECETTES TOTALES : 16 865 979,99 €

FONCTIONNEMENT

14 366 312,46 €

INVESTISSEMENT

2 499 667,53 €

ANNEXE 3

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE
SAINT-ANDRE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590527400019

POSTE COMPTABLE : SAINT-ANDRE

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET MAIRIE (4)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	54
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	89
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	95
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	97
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	98
A4 - Etat des provisions	99
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	100
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	101
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	103
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	105
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	106
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	109
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	113
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	114
C3.2 - Liste des établissements publics créés	115
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	116
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 59527	VILLE SAINT-ANDRE BUDGET MAIRIE	BS 0,00 2017
-----------------------------------	--	-------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	12016
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	148
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
11321385.00	12214928.00	1041.00	1123

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1133	1223
2	Produit des impositions directes/population	536	532
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1089	1355
4	Dépenses d'équipement brut/population	351	268
5	Encours de dette/population	780	944
6	DGF/population	67	206
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.48	0.54
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1.10	0.97
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.32	0.20
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.72	0.70

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 974 535,51	-91 061,00

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 065 596,51
R			
T			
S			

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 974 535,51	2 974 535,51
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 427 824,00	569 048,48

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	753 053,63	0,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 611 829,15
R			
T			
S			

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 180 877,63	2 180 877,63
---	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 155 413,14	5 155 413,14
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 055 078,00	0,00	639 813,00	639 813,00	3 694 891,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 423 384,00	0,00	229 527,00	229 527,00	6 652 911,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 048 459,00	0,00	53 741,00	53 741,00	2 102 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 526 921,00	0,00	923 081,00	923 081,00	12 450 002,00
66	Charges financières	294 184,00	0,00	0,00	0,00	294 184,00
67	Charges exceptionnelles	32 046,00	0,00	6 200,00	6 200,00	38 246,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		966 206,03	966 206,03	966 206,03
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 853 151,00	0,00	1 905 487,03	1 905 487,03	13 758 638,03
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 233 021,00		1 067 721,48	1 067 721,48	2 300 742,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	263 875,00		1 327,00	1 327,00	265 202,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 496 896,00		1 069 048,48	1 069 048,48	2 565 944,48
TOTAL		13 350 047,00	0,00	2 974 535,51	2 974 535,51	16 324 582,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 324 582,51
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	166 500,00	0,00	0,00	0,00	166 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	744 610,00	0,00	0,00	0,00	744 610,00
73	Impôts et taxes	10 542 409,00	0,00	-50 445,00	-50 445,00	10 491 964,00
74	Dotations et participations	1 762 099,00	0,00	-40 616,00	-40 616,00	1 721 483,00
75	Autres produits de gestion courante	99 830,00	0,00	0,00	0,00	99 830,00
Total des recettes de gestion courante		13 315 448,00	0,00	-91 061,00	-91 061,00	13 224 387,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 598,00	0,00	0,00	0,00	25 598,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 341 046,00	0,00	-91 061,00	-91 061,00	13 249 985,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 001,00		0,00	0,00	9 001,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 001,00		0,00	0,00	9 001,00
TOTAL		13 350 047,00	0,00	-91 061,00	-91 061,00	13 258 986,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 065 596,51
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 324 582,51
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 556 943,48
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 000,00	71 527,14	399 820,00	399 820,00	551 347,14
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 111 000,00	478 166,68	816 504,00	816 504,00	2 405 670,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 676 400,00	203 359,81	206 500,00	206 500,00	2 086 259,81
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 867 400,00	753 053,63	1 422 824,00	1 422 824,00	5 043 277,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	765 795,00	0,00	5 000,00	5 000,00	770 795,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	765 795,00	0,00	5 000,00	5 000,00	770 795,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 633 195,00	753 053,63	1 427 824,00	1 427 824,00	5 814 072,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 001,00		0,00	0,00	9 001,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 001,00		0,00	0,00	9 001,00
	TOTAL	3 642 196,00	753 053,63	1 427 824,00	1 427 824,00	5 823 073,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 823 073,63
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	700 000,00	0,00	-700 000,00	-700 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	745 000,00	0,00	-700 000,00	-700 000,00	45 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	133 000,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 267 300,00	0,00	-600 000,00	-600 000,00	667 300,00
	Total des recettes financières	1 400 300,00	0,00	200 000,00	200 000,00	1 600 300,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 145 300,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	1 645 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 233 021,00		1 067 721,48	1 067 721,48	2 300 742,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	263 875,00		1 327,00	1 327,00	265 202,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 496 896,00		1 069 048,48	1 069 048,48	2 565 944,48
TOTAL		3 642 196,00	0,00	569 048,48	569 048,48	4 211 244,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 611 829,15
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 823 073,63
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

2 556 943,48

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	639 813,00		639 813,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	229 527,00		229 527,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 741,00		53 741,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 200,00	0,00	6 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000,00	1 327,00	11 327,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	966 206,03		966 206,03
023	Virement à la section d'investissement		1 067 721,48	1 067 721,48
Dépenses de fonctionnement – Total		1 905 487,03	1 069 048,48	2 974 535,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 974 535,51
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	471 347,14	0,00	471 347,14
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 294 670,68	0,00	1 294 670,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	409 859,81	0,00	409 859,81
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 180 877,63	0,00	2 180 877,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 180 877,63
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	-50 445,00		-50 445,00
74	Dotations et participations	-40 616,00		-40 616,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-91 061,00	0,00	-91 061,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 065 596,51
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 974 535,51
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-700 000,00	0,00	-700 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 327,00	1 327,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 067 721,48	1 067 721,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	-600 000,00		-600 000,00
Recettes d'investissement – Total		-1 300 000,00	1 069 048,48	-230 951,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 611 829,15
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	800 000,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 180 877,63
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 055 078,00	639 813,00	639 813,00
60611	Eau et assainissement	102 800,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	216 318,00	70 000,00	70 000,00
60621	Combustibles	470,00	0,00	0,00
60622	Carburants	30 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	206 676,00	25 000,00	25 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	271,79	1 400,00	1 400,00
60631	Fournitures d'entretien	38 024,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	186 914,21	21 200,00	21 200,00
60633	Fournitures de voirie	40 980,00	11 000,00	11 000,00
60636	Vêtements de travail	13 432,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	22 895,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 750,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 765,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	743 174,00	16 000,00	16 000,00
6132	Locations immobilières	13 940,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	13 200,00	200,00	200,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 038,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	154 764,00	81 100,00	81 100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	49 753,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	36 793,00	163 750,00	163 750,00
615232	Entretien, réparations réseaux	8 888,00	1 000,00	1 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	7 000,00	7 000,00
61551	Entretien matériel roulant	19 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	42 968,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	157 757,00	20 100,00	20 100,00
6161	Multirisques	66 200,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	50 640,00	61 440,00	61 440,00
6182	Documentation générale et technique	12 936,00	10 000,00	10 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	39 127,00	11 939,00	11 939,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 434,00	275,00	275,00
6226	Honoraires	30 895,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	26 057,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 250,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	215 204,00	0,00	0,00
6238	Divers	121 700,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	50 100,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	13 700,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	10 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	21 800,00	26 000,00	26 000,00
6262	Frais de télécommunications	68 700,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	230,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 204,00	2 634,00	2 634,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	3 775,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	30 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	87 503,00	27 275,00	27 275,00
63512	Taxes foncières	22 052,00	5 000,00	5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 423 384,00	229 527,00	229 527,00
6218	Autre personnel extérieur	10 805,00	3 523,00	3 523,00
6331	Versement de transport	75 288,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 802,00	292,00	292,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	65 132,00	1 062,00	1 062,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 123 387,00	32 000,00	32 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	121 954,00	2 206,00	2 206,00
64118	Autres indemnités titulaires	876 760,00	30 000,00	30 000,00
64131	Rémunérations non tit.	307 103,00	40 000,00	40 000,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64168	Autres emplois d'insertion	70 968,00	15 000,00	15 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	4 583,00	4 583,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	683 438,00	35 700,00	35 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	951 646,00	31 583,00	31 583,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 525,00	2 500,00	2 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 676,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	44 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	21 400,00	17 078,00	17 078,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 500,00	12 000,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 048 459,00	53 741,00	53 741,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	8 526,00	7 340,00	7 340,00
6531	Indemnités	177 056,00	1 788,00	1 788,00
6532	Frais de mission	5 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	13 942,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	15 113,00	0,00	0,00
6535	Formation	35 411,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	5 314,00	5 314,00
65548	Autres contributions	7 800,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	286 519,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	110 376,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 388 696,00	39 299,00	39 299,00
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		11 526 921,00	923 081,00	923 081,00
66	Charges financières (b)	294 184,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	301 185,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-7 001,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	32 046,00	6 200,00	6 200,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	22 576,00	5 900,00	5 900,00
6714	Bourses et prix	7 470,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	300,00	300,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	10 000,00	10 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	966 206,03	966 206,03
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		11 853 151,00	1 905 487,03	1 905 487,03
023	Virement à la section d'investissement	1 233 021,00	1 067 721,48	1 067 721,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	263 875,00	1 327,00	1 327,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	263 875,00	1 327,00	1 327,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 496 896,00	1 069 048,48	1 069 048,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 496 896,00	1 069 048,48	1 069 048,48
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 350 047,00	2 974 535,51	2 974 535,51

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 974 535,51
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	64 894,85
--------------------------------	-----------

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

Montant des ICNE de l'exercice N-1	71 895,85
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-7 001,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	166 500,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	162 500,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	744 610,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	300,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	3 150,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	1 800,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	165 100,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	1 000,00	0,00	0,00
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	4 800,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	523 730,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 000,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	12 300,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 430,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 542 409,00	-50 445,00	-50 445,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	6 436 814,00	84 577,00	84 577,00
73211	Attribution de compensation	3 146 595,00	10 671,00	10 671,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	195 000,00	4 307,00	4 307,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	150 000,00	0,00	0,00
7333	Taxes funéraires	5 500,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	8 500,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	200 000,00	-50 000,00	-50 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	400 000,00	-100 000,00	-100 000,00
74	Dotations et participations	1 762 099,00	-40 616,00	-40 616,00
7411	Dotation forfaitaire	680 716,00	-124 493,00	-124 493,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	122 031,00	14 602,00	14 602,00
74127	Dotation nationale de péréquation	89 000,00	31 786,00	31 786,00
74718	Autres participations Etat	40 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	5 100,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	182 622,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	70 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	316 220,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	29 000,00	-20 008,00	-20 008,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	20 120,00	-11 438,00	-11 438,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	200 000,00	68 935,00	68 935,00
7484	Dotation de recensement	2 260,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	5 030,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	99 830,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	84 830,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		13 315 448,00	-91 061,00	-91 061,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	25 598,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	25 598,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		13 341 046,00	-91 061,00	-91 061,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 001,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 001,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 001,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 350 047,00	-91 061,00	-91 061,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			3 065 596,51
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 974 535,51

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	80 000,00	399 820,00	399 820,00
2031	Frais d'études	80 000,00	357 070,00	357 070,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	42 750,00	42 750,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 111 000,00	816 504,00	816 504,00
2111	Terrains nus	50 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	200 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	45 115,00	45 115,00
21318	Autres bâtiments publics	721 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	242 350,00	242 350,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	94 300,00	94 300,00
21534	Réseaux d'électrification	80 000,00	102 400,00	102 400,00
21538	Autres réseaux	0,00	35 200,00	35 200,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	8 600,00	8 600,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	11 500,00	11 500,00
2184	Mobilier	0,00	14 614,00	14 614,00
2188	Autres immobilisations corporelles	60 000,00	257 425,00	257 425,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 676 400,00	206 500,00	206 500,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	35 000,00	35 000,00
2313	Constructions	1 676 400,00	171 500,00	171 500,00
Total des dépenses d'équipement		2 867 400,00	1 422 824,00	1 422 824,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	765 795,00	5 000,00	5 000,00
1641	Emprunts en euros	765 795,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		765 795,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 633 195,00	1 427 824,00	1 427 824,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	9 001,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	9 001,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	9 001,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 001,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 642 196,00	1 427 824,00	1 427 824,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	753 053,63
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 180 877,63
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	45 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	40 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00	-700 000,00	-700 000,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00	-700 000,00	-700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		745 000,00	-700 000,00	-700 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	133 000,00	800 000,00	800 000,00
10222	FCTVA	123 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	800 000,00	800 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 267 300,00	-600 000,00	-600 000,00
Total des recettes financières		1 400 300,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 145 300,00	-500 000,00	-500 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 233 021,00	1 067 721,48	1 067 721,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	263 875,00	1 327,00	1 327,00
28031	Frais d'études	7 428,00	1 327,00	1 327,00
28051	Concessions et droits similaires	8 269,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	14 740,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	2 480,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	472,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 955,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	29 939,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 992,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	37 224,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	123 376,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 496 896,00	1 069 048,48	1 069 048,48
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 496 896,00	1 069 048,48	1 069 048,48
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 642 196,00	569 048,48	569 048,48

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 611 829,15
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 180 877,63
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	1 548 795	294 660	11 880	567 250	1 054 800	390 714	608 490	160 700	0	412 830	10 900	5 061 019
- Equipements municipaux (2)		294 660	11 880	567 250	1 054 800	390 714	608 490	160 700	0	412 830	10 900	4 290 224
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 548 795											1 548 795
Dépenses d'ordre	0											9 001
Total dépenses de l'exercice	1 548 795	295 475	19 066	567 250	1 054 800	390 714	608 490	160 700	0	413 830	10 900	5 070 020
RAR N-1 et reports	0	4 707	352 050	48 549	75 567	2 904	39 887	27 899	0	94 183	107 307	753 054
Total cumulé dépenses d'investissement	1 548 795	300 182	371 116	615 799	1 130 367	393 618	648 377	188 599	0	508 013	118 207	5 823 074
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 546 244	200 000	0	0	0	0	0	0	350 000	115 000	0	4 211 244
RAR N-1 et reports	1 611 829	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 611 829
Total cumulé recettes d'investissement	5 158 074	200 000	0	0	0	0	0	0	350 000	115 000	0	5 823 074

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	5 758 143	3 536 355	204 213	2 314 013	764 488	1 887 999	677 172	42 511	1 928	1 128 669	9 092	16 324 583
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	5 758 143	3 536 355	204 213	2 314 013	764 488	1 887 999	677 172	42 511	1 928	1 128 669	9 092	16 324 583
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	11 495 526	204 030	100	619 652	41 800	615 600	15 320	22 980	42 980	175 598	25 400	13 258 986
RAR N-1 et reports	3 065 597	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 065 597
Total cumulé recettes de fonctionnement	14 561 123	204 030	100	619 652	41 800	615 600	15 320	22 980	42 980	175 598	25 400	16 324 583

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES												IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE												A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		1 548 795	300 182	371 116	615 799	1 130 367	393 618	648 377	188 599	0	508 013	118 207	5 823 074
Dépenses réelles		1 548 795	299 367	363 930	615 799	1 130 367	393 618	648 377	188 599	0	507 013	118 207	5 814 073
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	770 795	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	770 795
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	31 500	26 957	3 710	28 707	105 943	265 840	34 138	23 713	0	30 840	0	551 347
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	646 500	92 410	360 220	350 752	386 712	87 178	11 839	28 886	0	441 173	0	2 405 671
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	100 000	180 000	0	236 341	637 713	40 600	602 400	136 000	0	35 000	118 207	2 086 260
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	815	7 186	0	0	0	0	0	0	1 000	0	9 001
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	815	7 186	0	0	0	0	0	0	1 000	0	9 001
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		3 546 244	200 000	0	0	0	0	0	0	350 000	115 000	0	4 211 244
Recettes réelles		980 300	200 000	0	0	0	0	0	0	350 000	115 000	0	1 645 300
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 300	200 000	0	0	0	0	0	0	350 000	110 000	0	667 300
10	Dotations, fonds divers et réserves	933 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	933 000
13	Subventions d'investissement	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	45 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>2 565 944</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 565 944</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>2 300 742</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 300 742</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>265 202</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>265 202</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		5 758 143	3 536 355	204 213	2 314 013	764 488	1 887 999	677 172	42 511	1 928	1 128 669	9 092	16 324 583
Dépenses réelles		3 192 199	3 536 355	204 213	2 314 013	764 488	1 887 999	677 172	42 511	1 928	1 128 669	9 092	13 758 638
011	Charges à caractère général	1 243 594	674 872	12 221	437 974	35 927	505 160	43 599	8 783	1 928	725 741	5 092	3 694 891
012	Charges de personnel, frais assimilés	667 507	2 515 226	184 192	1 521 590	483 653	343 500	503 337	32 078	0	401 828	0	6 652 911
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	966 206	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	966 206
65	Autres charges de gestion courante	9 192	341 379	7 800	346 586	244 808	1 023 149	123 636	1 650	0	0	4 000	2 102 200
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	294 184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	294 184
67	Charges exceptionnelles	1 516	4 878	0	7 863	100	16 190	6 600	0	0	1 100	0	38 246
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		2 565 944	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 565 944
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	2 300 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 300 742
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	265 202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	265 202
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		11 495 526	204 030	100	619 652	41 800	615 600	15 320	22 980	42 980	175 598	25 400	13 258 986
Recettes réelles		11 486 525	204 030	100	619 652	41 800	615 600	15 320	22 980	42 980	175 598	25 400	13 249 985
013	Atténuations de charges	0	166 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 500
70	Produits des services, du domaine, vente	5 250	26 000	100	432 930	27 100	238 000	7 100	6 180	1 950	0	0	744 610
73	Impôts et taxes	10 327 964	5 500	0	0	0	600	0	0	0	150 000	7 900	10 491 964
74	Dotations et participations	1 144 511	5 030	0	186 722	0	377 000	8 220	0	0	0	0	1 721 483
75	Autres produits de gestion courante	8 800	1 000	0	0	14 700	0	0	16 800	41 030	0	17 500	99 830
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 598	0	25 598
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		9 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 001
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	9 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 001
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		5 758 143,22	3 518 994,79	0,00	17 360,00	9 294 498,01
Dépenses de l'exercice		5 758 143,22	3 518 994,79	0,00	17 360,00	9 294 498,01
011	Charges à caractère général	1 243 594,21	673 111,79	0,00	1 760,00	1 918 466,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	667 507,00	2 515 226,00	0,00	0,00	3 182 733,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	966 206,03	0,00	0,00	0,00	966 206,03
023	Virement à la section d'investissement	2 300 742,48	0,00	0,00	0,00	2 300 742,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections	265 202,00	0,00	0,00	0,00	265 202,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 192,00	325 779,00	0,00	15 600,00	350 571,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	294 184,00	0,00	0,00	0,00	294 184,00
67	Charges exceptionnelles	1 515,50	4 878,00	0,00	0,00	6 393,50
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		14 561 122,51	204 030,00	0,00	0,00	14 765 152,51
Recettes de l'exercice		11 495 526,00	204 030,00	0,00	0,00	11 699 556,00
013	Atténuations de charges	0,00	166 500,00	0,00	0,00	166 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 001,00	0,00	0,00	0,00	9 001,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 250,00	26 000,00	0,00	0,00	31 250,00
73	Impôts et taxes	10 327 964,00	5 500,00	0,00	0,00	10 333 464,00
74	Dotations et participations	1 144 511,00	5 030,00	0,00	0,00	1 149 541,00
75	Autres produits de gestion courante	8 800,00	1 000,00	0,00	0,00	9 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		3 065 596,51	0,00	0,00	0,00	3 065 596,51

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
SOLDE (2)		8 802 979,29	-3 314 964,79	0,00	-17 360,00	5 470 654,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		2 333 848,79	259 853,00	327 618,00	159 261,00	417 608,00	14 792,00	6 014,00	15 600,00	1 760,00
Dépenses de l'exercice		2 333 848,79	259 853,00	327 618,00	159 261,00	417 608,00	14 792,00	6 014,00	15 600,00	1 760,00
011	Charges à caractère général	261 964,79	10 192,00	15 625,00	159 261,00	217 003,00	3 052,00	6 014,00	0,00	1 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 005 845,00	1 351,00	311 303,00	0,00	196 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	65 039,00	248 310,00	690,00	0,00	0,00	11 740,00	0,00	15 600,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		166 500,00	0,00	5 030,00	0,00	2 000,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		166 500,00	0,00	5 030,00	0,00	2 000,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	166 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
74	Dotations et participations	0,00	0,00	5 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 167 348,79	-259 853,00	-322 588,00	-159 261,00	-415 608,00	-14 792,00	24 486,00	-15 600,00	-1 760,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		204 213,00	0,00	204 213,00
Dépenses de l'exercice		204 213,00	0,00	204 213,00
011	Charges à caractère général	12 221,00	0,00	12 221,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	184 192,00	0,00	184 192,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 800,00	0,00	7 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		100,00	0,00	100,00
Recettes de l'exercice		100,00	0,00	100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	100,00	0,00	100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-204 113,00	0,00	-204 113,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	204 213,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	204 213,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	12 221,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	184 192,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	7 800,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-204 113,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		688,00	1 182 987,50	0,00	0,00	0,00	1 130 337,00	2 314 012,50
Dépenses de l'exercice		688,00	1 182 987,50	0,00	0,00	0,00	1 130 337,00	2 314 012,50
011	Charges à caractère général	0,00	169 371,00	0,00	0,00	0,00	268 603,00	437 974,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	715 579,00	0,00	0,00	0,00	806 011,00	1 521 590,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	290 863,00	0,00	0,00	0,00	55 723,00	346 586,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	688,00	7 174,50	0,00	0,00	0,00	0,00	7 862,50
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		18 000,00	505 352,00	94 200,00	0,00	0,00	2 100,00	619 652,00
Recettes de l'exercice		18 000,00	505 352,00	94 200,00	0,00	0,00	2 100,00	619 652,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	18 000,00	322 730,00	90 100,00	0,00	0,00	2 100,00	432 930,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	182 622,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	186 722,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		17 312,00	-677 635,50	94 200,00	0,00	0,00	-1 128 237,00	-1 694 360,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		460 579,00	316 511,50	405 897,00	921 798,00	0,00	177 646,00	0,00	30 893,00
Dépenses de l'exercice		460 579,00	316 511,50	405 897,00	921 798,00	0,00	177 646,00	0,00	30 893,00
011	Charges à caractère général	24 237,00	36 569,00	108 565,00	268 603,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	436 342,00	271 232,00	8 005,00	628 365,00	0,00	177 646,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 344,00	286 519,00	24 830,00	0,00	0,00	0,00	30 893,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	4 366,50	2 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		100 730,00	165 000,00	239 622,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		100 730,00	165 000,00	239 622,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	100 730,00	165 000,00	57 000,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	182 622,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-359 849,00	-151 511,50	-166 275,00	-919 698,00	0,00	-177 646,00	0,00	-30 893,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	494 740,00	14 328,00	255 420,00	764 488,00
Dépenses de l'exercice		0,00	494 740,00	14 328,00	255 420,00	764 488,00
011	Charges à caractère général	0,00	9 179,00	14 328,00	12 420,00	35 927,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	483 653,00	0,00	0,00	483 653,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 808,00	0,00	243 000,00	244 808,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	24 000,00	14 000,00	3 800,00	41 800,00
Recettes de l'exercice		0,00	24 000,00	14 000,00	3 800,00	41 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	24 000,00	1 500,00	1 600,00	27 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	12 500,00	2 200,00	14 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
SOLDE (2)		0,00	-470 740,00	-328,00	-251 620,00	-722 688,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	494 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 328,00
Dépenses de l'exercice		0,00	494 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 328,00
011	Charges à caractère général	0,00	9 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 328,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	483 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-470 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-328,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		188 709,00	669 984,00	1 029 306,00	1 887 999,00
Dépenses de l'exercice		188 709,00	669 984,00	1 029 306,00	1 887 999,00
011	Charges à caractère général	1 800,00	432 300,00	71 060,00	505 160,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	224 434,00	119 066,00	343 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	186 909,00	0,00	836 240,00	1 023 149,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	13 250,00	2 940,00	16 190,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	225 600,00	390 000,00	615 600,00
Recettes de l'exercice		0,00	225 600,00	390 000,00	615 600,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	155 000,00	83 000,00	238 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	600,00	0,00	600,00
74	Dotations et participations	0,00	70 000,00	307 000,00	377 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-188 709,00	-444 384,00	-639 306,00	-1 272 399,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		6 458,00	78 962,00	569 335,00	1 879,00	13 350,00	31 970,00	994 396,00	2 940,00
Dépenses de l'exercice		6 458,00	78 962,00	569 335,00	1 879,00	13 350,00	31 970,00	994 396,00	2 940,00
011	Charges à caractère général	6 458,00	78 962,00	344 901,00	1 879,00	100,00	31 950,00	39 110,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	224 434,00	0,00	0,00	0,00	119 066,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	836 220,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 250,00	0,00	0,00	2 940,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	225 000,00	600,00	0,00	348 000,00	42 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	225 000,00	600,00	0,00	348 000,00	42 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	42 000,00	41 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	306 000,00	1 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 458,00	-78 962,00	-344 335,00	-1 279,00	-13 350,00	316 030,00	-952 396,00	-2 940,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		17 452,00	659 720,00	677 172,00
Dépenses de l'exercice		17 452,00	659 720,00	677 172,00
011	Charges à caractère général	11 477,00	32 122,00	43 599,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	503 337,00	503 337,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 975,00	117 661,00	123 636,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	6 600,00	6 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		8 220,00	7 100,00	15 320,00
Recettes de l'exercice		8 220,00	7 100,00	15 320,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	7 100,00	7 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 220,00	0,00	8 220,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-9 232,00	-652 620,00	-661 852,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		17 157,00	45,00	250,00	652 330,00	0,00	6 600,00	790,00	0,00
Dépenses de l'exercice		17 157,00	45,00	250,00	652 330,00	0,00	6 600,00	790,00	0,00
011	Charges à caractère général	11 182,00	45,00	250,00	31 332,00	0,00	0,00	790,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	503 337,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 975,00	0,00	0,00	117 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		8 220,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		8 220,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-8 937,00	-45,00	-250,00	-645 230,00	0,00	-6 600,00	-790,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	34 930,00	0,00	0,00	7 581,00	42 511,00
Dépenses de l'exercice		0,00	34 930,00	0,00	0,00	7 581,00	42 511,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 202,00	0,00	0,00	7 581,00	8 783,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	32 078,00	0,00	0,00	0,00	32 078,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	4 930,00	0,00	18 050,00	0,00	22 980,00
Recettes de l'exercice		0,00	4 930,00	0,00	18 050,00	0,00	22 980,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	4 930,00	0,00	1 250,00	0,00	6 180,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	16 800,00	0,00	16 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	SOLDE (2)	0,00	-30 000,00	0,00	18 050,00	-7 581,00	-19 531,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 928,00	0,00	0,00	1 928,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 928,00	0,00	0,00	1 928,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 928,00	0,00	0,00	1 928,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	42 980,00	0,00	0,00	42 980,00
Recettes de l'exercice		0,00	42 980,00	0,00	0,00	42 980,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 950,00	0,00	0,00	1 950,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	41 030,00	0,00	0,00	41 030,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	41 052,00	0,00	0,00	41 052,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		280 884,00	393 537,00	454 248,00	1 128 669,00
Dépenses de l'exercice		280 884,00	393 537,00	454 248,00	1 128 669,00
011	Charges à caractère général	280 884,00	393 537,00	51 320,00	725 741,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	401 828,00	401 828,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		175 598,00	0,00	0,00	175 598,00
Recettes de l'exercice		175 598,00	0,00	0,00	175 598,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 598,00	0,00	0,00	25 598,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-105 286,00	-393 537,00	-454 248,00	-953 071,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	24 700,00	256 184,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	24 700,00	256 184,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	24 700,00	256 184,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	25 598,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	25 598,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 598,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-24 700,00	-106 184,00	0,00	25 598,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	174 631,00	217 656,00	1 250,00	450 148,00	0,00	4 100,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	174 631,00	217 656,00	1 250,00	450 148,00	0,00	4 100,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	174 631,00	217 656,00	1 250,00	48 320,00	0,00	3 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401 828,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-174 631,00	-217 656,00	-1 250,00	-450 148,00	0,00	-4 100,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	3 275,00	0,00	0,00	1 421,00	4 000,00	396,00	9 092,00
Dépenses de l'exercice		0,00	3 275,00	0,00	0,00	1 421,00	4 000,00	396,00	9 092,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 275,00	0,00	0,00	1 421,00	0,00	396,00	5 092,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	25 400,00
Recettes de l'exercice		0,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	25 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
73	Impôts et taxes	0,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	4 625,00	0,00	0,00	-1 421,00	-4 000,00	17 104,00	16 308,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		1 548 795,00	300 181,64	0,00	0,00	1 848 976,64
Dépenses de l'exercice		1 548 795,00	295 475,00	0,00	0,00	1 844 270,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	815,00	0,00	0,00	815,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	770 795,00	0,00	0,00	0,00	770 795,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	31 500,00	22 250,00	0,00	0,00	53 750,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	646 500,00	92 410,00	0,00	0,00	738 910,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	180 000,00	0,00	0,00	280 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	4 706,64	0,00	0,00	4 706,64
RECETTES (2)		5 158 073,63	200 000,00	0,00	0,00	5 358 073,63
Recettes de l'exercice		3 546 244,48	200 000,00	0,00	0,00	3 746 244,48
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 300 742,48	0,00	0,00	0,00	2 300 742,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 300,00	200 000,00	0,00	0,00	207 300,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	265 202,00	0,00	0,00	0,00	265 202,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	933 000,00	0,00	0,00	0,00	933 000,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 611 829,15	0,00	0,00	0,00	1 611 829,15
SOLDE (2)		3 609 278,63	-100 181,64	0,00	0,00	3 509 096,99

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		166 306,64	0,00	0,00	24 250,00	3 500,00	0,00	106 125,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		161 600,00	0,00	0,00	24 250,00	3 500,00	0,00	106 125,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00	0,00	0,00	3 250,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 785,00	0,00	0,00	21 000,00	3 500,00	0,00	18 125,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		4 706,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		33 693,36	0,00	0,00	-24 250,00	-3 500,00	0,00	-106 125,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		371 116,00	0,00	371 116,00
Dépenses de l'exercice		19 066,00	0,00	19 066,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	7 186,00	0,00	7 186,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	380,00	0,00	380,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 500,00	0,00	11 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		352 050,00	0,00	352 050,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-371 116,00	0,00	-371 116,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	371 116,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	19 066,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	7 186,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	380,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	352 050,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-371 116,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT							A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	284 590,52	0,00	0,00	0,00	331 208,70	615 799,22
Dépenses de l'exercice		0,00	248 250,00	0,00	0,00	0,00	319 000,00	567 250,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	248 250,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	343 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	36 340,52	0,00	0,00	0,00	12 208,70	48 549,22
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-284 590,52	0,00	0,00	0,00	-331 208,70	-615 799,22

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		36 890,52	46 800,00	200 900,00	331 208,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		550,00	46 800,00	200 900,00	319 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	550,00	46 800,00	200 900,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		36 340,52	0,00	0,00	12 208,70	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-36 890,52	-46 800,00	-200 900,00	-331 208,70	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	3 700,00	1 066 567,09	60 100,00	1 130 367,09
Dépenses de l'exercice		0,00	3 700,00	991 000,00	60 100,00	1 054 800,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	92 000,00	2 600,00	94 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 700,00	321 000,00	57 500,00	382 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	578 000,00	0,00	578 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	75 567,09	0,00	75 567,09
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-3 700,00	-1 066 567,09	-60 100,00	-1 130 367,09

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	3 700,00	0,00	0,00	321 000,00	0,00	0,00	745 567,09
Dépenses de l'exercice		0,00	3 700,00	0,00	0,00	321 000,00	0,00	0,00	670 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 700,00	0,00	0,00	321 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	578 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 567,09
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-3 700,00	0,00	0,00	-321 000,00	0,00	0,00	-745 567,09

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	379 344,00	14 274,00	393 618,00
Dépenses de l'exercice		0,00	376 440,00	14 274,00	390 714,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	265 840,00	0,00	265 840,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	70 000,00	14 274,00	84 274,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	40 600,00	0,00	40 600,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	2 904,00	0,00	2 904,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-379 344,00	-14 274,00	-393 618,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		17 500,00	287 004,00	20 600,00	54 240,00	0,00	0,00	14 274,00	0,00
Dépenses de l'exercice		17 500,00	284 100,00	20 600,00	54 240,00	0,00	0,00	14 274,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	211 600,00	0,00	54 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
21	Immobilisations corporelles	17 500,00	31 900,00	20 600,00	0,00	0,00	0,00	14 274,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	40 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	2 904,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-17 500,00	-287 004,00	-20 600,00	-54 240,00	0,00	0,00	-14 274,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		636 538,00	11 839,22	648 377,22
Dépenses de l'exercice		602 950,00	5 540,00	608 490,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	550,00	0,00	550,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 540,00	5 540,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	602 400,00	0,00	602 400,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		33 588,00	6 299,22	39 887,22
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-636 538,00	-11 839,22	-648 377,22

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		636 538,00	0,00	0,00	7 939,22	0,00	0,00	3 900,00	0,00
Dépenses de l'exercice		602 950,00	0,00	0,00	1 640,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 640,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	602 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		33 588,00	0,00	0,00	6 299,22	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-636 538,00	0,00	0,00	-7 939,22	0,00	0,00	-3 900,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	20 586,00	0,00	4 706,64	163 306,64	188 599,28
Dépenses de l'exercice		0,00	2 400,00	0,00	0,00	158 300,00	160 700,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 400,00	0,00	0,00	8 300,00	10 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	136 000,00	136 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	18 186,00	0,00	4 706,64	5 006,64	27 899,28
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-20 586,00	0,00	-4 706,64	-163 306,64	-188 599,28

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		265 255,40	233 158,00	9 600,00	508 013,40
Dépenses de l'exercice		176 700,00	227 530,00	9 600,00	413 830,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 700,00	15 000,00	0,00	26 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	165 000,00	177 530,00	8 600,00	351 130,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		88 555,40	5 628,00	0,00	94 183,40
RECETTES (2)		5 000,00	110 000,00	0,00	115 000,00
Recettes de l'exercice		5 000,00	110 000,00	0,00	115 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-260 255,40	-123 158,00	-9 600,00	-393 013,40

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	265 255,40	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	176 700,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	88 555,40	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-260 255,40	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	111 058,00	72 100,00	50 000,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	105 430,00	72 100,00	50 000,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	105 430,00	22 100,00	50 000,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	5 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-111 058,00	-72 100,00	60 000,00	-9 600,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 206,78	118 206,78
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00	10 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00	10 900,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 306,78	107 306,78
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-118 206,78	-118 206,78

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					15 037 826,53									
1641 Emprunts en euros (total)					15 037 826,53									
00694630192W	Crédit Foncier	27/12/2007	30/11/2008	28/02/2009	400 000,00	F	FIXE	4,700	4,860		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
10000187764	CREDIT AGRICOLE	26/10/2015	11/12/2015	11/03/2016	500 000,00	F	FIXE	2,520	2,570		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
1212527	CDC	05/01/2012	30/04/2012	01/02/2013	1 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,520		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
1227163	CDC	03/07/2012	28/12/2012	01/09/2013	1 000 000,00	V	LEP	2,750	3,330		T	X Produits CDC	N	A-1
20050080	Caisse d'Epargne	23/12/2005	21/12/2006	25/12/2006	300 000,00	V	EURIBOR03M	3,716	1,180		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
20060090	Caisse d'Epargne	23/12/2006	13/11/2007	25/02/2008	150 000,00	F	FIXE	4,810	4,890		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
20060090	Caisse d'Epargne	13/11/2007	19/12/2007	25/12/2007	400 000,00	F	FIXE	5,060	5,180		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
59620040073	Caisse d'Epargne	21/12/2004	15/12/2005	25/03/2006	610 000,00	V	EURIBOR03M	2,741	1,400		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
99147147976	CREDIT AGRICOLE	30/12/2010	30/12/2011	30/03/2012	730 000,00	F	FIXE	4,320	4,390		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
99147180507	CREDIT AGRICOLE	30/12/2009	01/01/2011	01/04/2011	700 000,00	V	EURIBOR03M	1,014	0,730		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
99148768737	CREDIT AGRICOLE	26/04/2012	15/06/2012	15/09/2012	500 000,00	F	FIXE	5,790	5,950		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
99150183428	CREDIT AGRICOLE	16/08/2013	01/10/2013	04/01/2014	500 000,00	F	FIXE	4,080	4,150		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MIN171600EUR	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	18/10/2001	14/12/2001	01/04/2002	609 796,07	C	TAUX STRUCTURES	0,000	5,000		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	B-1
MIN202055EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	03/09/2002	01/01/2003	01/04/2003	650 000,00	C	TAUX STRUCTURES	0,000	4,880		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	B-1
MIN267662EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	30/12/2009	01/05/2010	01/08/2010	500 000,00	V	EURIBOR03M	1,385	0,730		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MIS206453EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	27/12/2002	30/12/2002	01/03/2003	945 185,00	V	EURIBOR03M	2,533	2,040		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MON216883EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	18/12/2003	12/12/2003	01/04/2004	850 000,00	F	FIXE	5,150	5,220		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MON276518EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/10/2011	14/12/2011	01/04/2012	600 000,00	F	FIXE	4,830	4,920		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MON510792EUR	BANQUE POSTALE	06/10/2016	08/11/2016	01/03/2017	750 000,00	F	FIXE	1,130	1,160		T	C Amortissements Constants	N	A-1
MPH192197EUR	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	12/04/2001	14/12/2001	01/04/2002	609 796,07	C	TAUX STRUCTURES	0,000	4,590		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	B-1
MPH193186EUR	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/03/2002	15/01/2002	01/05/2002	2 733 049,39	C	TAUX STRUCTURES	0,000	4,860		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	B-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					15 037 826,53									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		9 482 184,99					769 260,52	300 959,81	0,00	64 850,77
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 482 184,99					769 260,52	300 959,81	0,00	64 850,77
00694630192W	N	0,00	A-1	318 185,88	16,00	F	FIXE	4,700	12 547,88	14 938,97	0,00	1 276,89
10000187764	N	0,00	A-1	480 512,81	18,00	F	FIXE	2,520	19 982,93	11 921,07	0,00	676,98
1212527	N	0,00	A-1	794 283,25	10,00	F	FIXE	4,510	57 355,66	35 822,17	0,00	30 412,69
1227163	N	0,00	A-1	766 666,62	11,00	V	LEP	3,120	66 666,68	22 871,97	0,00	1 833,49
20050080	N	0,00	A-1	203 681,31	14,00	V	EURIBOR03M	0,000	11 150,17	0,00	0,00	0,00
20060090	N	0,00	A-1	115 093,26	16,00	F	FIXE	4,810	4 901,62	5 446,23	0,00	532,90
20060090	N	0,00	A-1	308 980,66	15,00	F	FIXE	5,060	12 895,09	15 392,31	0,00	291,32
59620040073	N	0,00	A-1	386 035,41	13,00	V	EURIBOR03M	0,000	23 462,16	0,00	0,00	0,00
99147147976	N	0,00	A-1	639 240,05	19,00	F	FIXE	4,320	20 611,30	27 284,26	0,00	148,47
99147180507	N	0,00	A-1	513 742,43	14,00	V	EURIBOR03M	0,349	35 265,42	1 674,64	0,00	388,84
99148768737	N	0,00	A-1	392 139,77	10,00	F	FIXE	5,790	27 999,69	22 104,23	0,00	995,62
99150183428	N	0,00	A-1	422 766,95	11,00	F	FIXE	4,080	27 906,31	16 825,53	0,00	3 896,25
MIN171600EUR	N	0,00	B-1	228 756,84	5,00	C	TAUX STRUCTURES	4,840	38 669,54	10 521,43	0,00	2 351,17
MIN202055EUR	N	0,00	B-1	282 867,41	6,00	C	TAUX STRUCTURES	4,720	39 027,78	12 843,70	0,00	2 941,25
MIN267662EUR	N	0,00	A-1	346 362,88	13,00	V	EURIBOR03M	0,267	24 582,16	872,83	0,00	136,85
MIS206453EUR	N	0,00	A-1	518 917,40	10,00	V	EURIBOR03M	0,000	39 391,33	0,00	0,00	0,00
MON216883EUR	N	0,00	A-1	548 473,83	12,00	F	FIXE	5,150	33 034,86	27 615,22	0,00	6 636,28
MON276518EUR	N	0,00	A-1	454 290,02	10,00	F	FIXE	4,830	35 143,32	21 312,04	0,00	5 061,20
MON510792EUR	N	0,00	A-1	750 000,00	13,00	F	FIXE	1,130	53 571,44	8 789,45	0,00	677,66

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MPH192197EUR	N	0,00	B-1	14 788,80	0,00	C	TAUX STRUCTURES	4,450	14 788,80	168,18	0,00	0,00
MPH193186EUR	N	0,00	B-1	996 399,41	5,00	C	TAUX STRUCTURES	4,710	170 306,38	44 555,58	0,00	6 592,91
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		9 482 184,99					769 260,52	300 959,81	0,00	64 850,77

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN171600EUR	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	609 796,07	228 756,84	1	20,00		4.84	EURIBOR03M+0.09	0,00		4,840	10 521,43	0,00	2,41
MIN202055EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	650 000,00	282 867,41	1	20,00		4.72	EURIBOR03M+0.09	0,00		4,720	12 843,70	0,00	2,98
MPH192197EUR	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	609 796,07	14 788,80	1	15,00		4.45	EURIBOR03M+0.09	0,00		4,450	168,18	0,00	0,16
MPH193186EUR	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	2 733 049,39	996 399,41	1	20,00		4.71	EURIBOR03M+0.1	0,00		4,710	44 555,58	0,00	10,51
TOTAL (B)		4 602 641,53	1 522 812,46						0,00			68 088,89	0,00	16,06
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		4 602 641,53	1 522 812,46						0,00			68 088,89	0,00	16,06

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	83,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 959 372,53	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	16,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 522 812,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	26/09/2002

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	29/02/1996
L	Véhicules	5	29/02/1996
L	Frais d'études	5	29/02/1996
L	Matériel classique	10	29/02/1996
L	Mobilier	10	29/02/1996
L	Matériel informatique	3	25/06/2008
L	Frais d'insertion	1	25/06/2008
L	Immeubles de rapport	20	07/04/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	10 000,00		0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
CONTENTIEUX PREEMPTION 67 RUE DE LILLE	10 000,00	30/06/2017	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	10 000,00		0,00	10 000,00	0,00	10 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 774 796,00	5 000,00	II 5 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		765 795,00	5 000,00	5 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	765 795,00	5 000,00	5 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		9 001,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	9 001,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	779 796,00	753 053,63	0,00	1 532 849,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 897 196,00	469 048,48	VI 469 048,48
Ressources propres externes de l'année (a)		133 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	123 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 764 196,00	469 048,48	469 048,48
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	7 428,00	1 327,00	1 327,00
28051	Concessions et droits similaires	8 269,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	14 740,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	2 480,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	472,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 955,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	29 939,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 992,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	37 224,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	123 376,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 267 300,00	-600 000,00	-600 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 233 021,00	1 067 721,48	1 067 721,48

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 366 244,48	0,00	1 611 829,15	800 000,00	5 778 073,63

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 1 532 849,63
Ressources propres disponibles	VIII 5 778 073,63
Solde	IX = VIII – IV (5) 4 245 224,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					600 000,00	594 137,48											13 998,60	23 804,69
ASSOCIATION FONCIERE DE LILLE ET BANLIEUE	2016	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	MISE AUX NORMES ET TRAVAUX ACCESSIBILITE ENSEMBLE SCOLAIRE ST JOSEPH	CIC NORD OUEST	600 000,00	594 137,48	19,00	M	F	FIXE	2,430	F	FIXE	2,400	A-1		13 998,60	23 804,69
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					61 592,15	8 026,95											394,89	4 451,97
OSLO	2001	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	REHABILITATION COUR WARLOP	Banque Française de Crédit coopératif	38 115,00	6 926,21	1,00	T	F	FIXE	6,660	F	FIXE	6,500	A-1		369,61	3 351,23
OSLO	2000	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	ACQUISITION IMMEUBLE 1 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	Banque Française de Crédit coopératif	23 477,15	1 100,74	0,00	T	F	FIXE	6,400	F	FIXE	6,250	A-1		25,28	1 100,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TOTAL GENERAL					661 592,15	602 164,43											14 393,49	28 256,66

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	42 650,15
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 070 220,33
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	1 112 870,48
Recettes réelles de fonctionnement	II	13 249 985,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	8,40
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	Annuelle	Fonctionnement	CCAS	Etablissement de droit public	110 376,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Agence Départementale d'information sur le Logement ADIL	Association	1 800,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Amicale des Sapeurs Pompiers	Association	1 755,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Archipel	Association	55,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Association intercommunale d'aide aux victimes et de médiation	Association	2 500,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Association des donneurs de sang	Association	500,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Centre départemental d'Accès au droit CDAD	Association	5 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Club des seniors	Association	1 650,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Comité des œuvres sociales	Association	47 249,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de vie	Association	500,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	OSLO	Association	6 500,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Réseau diabète obésité de la Métropole Lilloise	Association	425,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Secours Populaire Français	Association	4 200,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	UNC UNCAFN Anciens combattants	Association	1 100,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Les amis de Dormagen	Association	6 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Les amis du Kent	Association	6 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Saint-André / Wieliczka	Association	3 600,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	ALCEMS	Association	200,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Association française premiers secours Croix Blanche	Association	1 140,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Cercle Aquariophile Andrésien	Association	770,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Cercle St Jean	Association	1 500,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Club des philatélistes	Association	175,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Club Nord Madame	Association	250,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Espaces et jardins Andrésien	Association	100,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Marcel et nos voisins	Association	1 500,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Nord Promotion Loisirs	Association	110,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Syndicat d'initiatives de St André	Association	4 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Cap Office	Association	815 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Club Léo Lagrange	Association	1 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Eclaireurs et éclaireuses de France	Association	2 335,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Scouts de France	Association	2 500,00
6574	Frais de formation	Fonctionnement	Scouts de France - frais de formation	Association	1 805,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Courses et passions	Association	400,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Comité d'Organisation du Touroi International de Football	Association	39 300,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Gym loisirs forme	Association	540,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Judo Club Andrésien	Association	2 060,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Annuelle	Fonctionnement	La Boule andrésienne	Association	510,00
6574	Remboursement frais postes entraîneurs sportifs	Fonctionnement	Clubs sportifs : poste entraîneur sportif	Association	22 540,00
6574	Remboursement frais de déplacements nationaux	Fonctionnement	Clubs sportifs : déplacements nationaux	Association	31 360,00
6574	Remboursement de frais de stages	Fonctionnement	Clus sportifs : stages	Association	1 764,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Tennis club de St André	Association	5 450,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	USSA basket - Stages sportifs	Association	3 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	USSA Basket - Contrat Enfance Jeunesse	Association	6 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	USSA cyclo - 14 juillet	Association	1 400,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	USSA Omnisports	Association	56 980,00
6574	Aide aux projets	Sorties pédagogiques	Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	Association	2 961,00
6574	Aide aux projets	Sorties pédagogiques	Ecole Desborde Valmore (Coopérative)	Association	2 086,00
6574	Aide aux projets	Sorties pédagogiques	Ecole la Fontaine (Coopérative)	Association	1 132,00
6574	Aide aux projets	Sorties pédagogiques	O.G.E.C. St Joseph	Association	3 660,00
6574	Aide aux projets	Sorties pédagogiques	Ecole Jules Ferry / M Curie (Coopérative)	Association	3 050,00
6574	Aide aux projets	Sorties pédagogiques	Asso Ecole et Familles de La Cessoie	Association	4 420,00
6574	Classes de découverte	Sorties pédagogiques	Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	Association	900,00
6574	Classes de découverte	Sorties pédagogiques	Asso Ecole et Familles de La Cessoie	Association	460,00
6574	Classes de découverte	Sorties pédagogiques	Ecole Jules Ferry / M Curie (Coopérative)	Association	880,00
6574	Classes de découverte	Sorties pédagogiques	O.G.E.C. St Joseph	Association	620,00
6574	Voyages de fin de cycle	Sorties pédagogiques	Voyage fin de cycle Jules Ferry / M Curie (Coopérative)	Association	470,00
6574	Voyages de fin de cycle	Sorties pédagogiques	Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	Association	1 060,00
6574	Voyages de fin de cycle	Sorties pédagogiques	Asso Ecole et Familles de La Cessoie	Association	1 060,00
6574	Voyages de fin de cycle	Sorties pédagogiques	O.G.E.C. St Joseph	Association	620,00
6574	BCD	Fonctionnement	Ecole Desborde Valmore (Coopérative)	Association	500,00
6574	BCD	Fonctionnement	Ecole Jules Ferry / M Curie (Coopérative)	Association	500,00
6574	BCD	Fonctionnement	Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	Association	500,00
6574	BCD	Fonctionnement	Ecole la Fontaine (Coopérative)	Association	500,00
6574	Achat de livrets scolaires d'évaluation	Fonctionnement	Ecole Desborde Valmore (Coopérative)	Association	137,50
6574	Achat de livrets scolaires d'évaluation	Fonctionnement	Asso Ecole et Familles de La Cessoie	Association	97,50
6574	Achat de livrets scolaires d'évaluation	Fonctionnement	Ecole la Fontaine (Coopérative)	Association	130,00
6574	Achat de livrets scolaires d'évaluation	Fonctionnement	O.G.E.C. St Joseph	Association	75,00
6574	Achat de livres de prix	Fonctionnement	Ecole Desborde Valmore (Coopérative)	Association	1 260,00
6574	Achat livres de prix	Fonctionnement	Asso Ecole et Familles de La Cessoie	Association	720,00
6574	Achat livres de prix	Fonctionnement	O.G.E.C. St Joseph	Association	540,00
6574	Achat livres de prix	Fonctionnement	Ecole la Fontaine (Coopérative)	Association	954,00
6574	Achat de carouches d'encre	Fonctionnement	Ecole Desborde Valmore (Coopérative)	Association	350,00
6574	Achat de carouches d'encre	Fonctionnement	Ecole Jules Ferry / M Curie (Coopérative)	Association	500,00
6574	Achat de carouches d'encre	Fonctionnement	Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	Association	750,00
6574	Surveillance cantine	Fonctionnement	O.G.E.C. St Joseph	Association	24 830,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Annuelle	Fonctionnement	Association des Parents d'élèves de l'école libre Collège St Joseph	Association	700,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Conseil des parents d'élèves des Peupliers	Association	200,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	FCPE Collège Jean Moulin	Association	200,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Bidothèque	Association	72 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Compagnie les Voyageurs en résidence	Association	20 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Compagnie les Voyageurs pour le fonctionnement de la structure	Association	128 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Groupe Vocal Avec ton Chœur	Association	1 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Le nouveau monde du Blues pour le Festival Blues	Association	14 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Théâtre Pinocchio	Association	9 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Vaincre la mucoviscidose	Association	850,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Saint-André Echec et Mat	Association	500,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Association du Quartier Pont Royal	Association	300,00
6574	Fanfare	Fonctionnement	UNC UNCAFN Anciens combattants	Association	350,00
6574	Mobilier classe ULIS	Fonctionnement	Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	Association	3 210,00
6574	Ordinateurs Rased et psychologue scolaire	Fonctionnement	Ecole Jules Ferry / M Curie (Coopérative)	Association	1 134,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Saint-André foot en salle	Association	105,00
6574	Montée en Nationale 2	Fonctionnement	USSA Volley ball	Association	15 000,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	Les restaurants du Cœur	Association	620,00
6574	Annuelle	Fonctionnement	AIKIDO Saint-André	Association	500,00
6574	Projet Educatif Local	Fonctionnement	USSA Vacances - Sports loisirs parents enfants	Association	850,00
6574	Projet Educatif Local	Fonctionnement	Bidothèque - Concours d'écriture	Association	540,00
6574	Projet Educatif Local	Fonctionnement	Bidothèque - Prix de la Bidothèque	Association	150,00
6574	Projet Educatif Local	Fonctionnement	Ecole Jules Ferry / M Curie (Coopérative) - Projet de mobilité	Association	2 000,00
6574	Projet Educatif Local	Fonctionnement	Ecole La Cessoie - Projet de fresque	Association	1 540,00
6574	Projet Educatif Local	Fonctionnement	Saint André / Wieliczka - Séjour Européen	Association	2 700,00
6574	Projet Educatif Local	Fonctionnement	Les Voyageurs - Stages hip-hop et théâtre	Association	3 300,00
6574	Projet Educatif Local	Fonctionnement	ADPE Schuman - Rallye inter écoles	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		55,00	0,00	55,00	45,00	0,00	45,00
Adjoint administratif	C	14,00	0,00	14,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	15,00	0,00	15,00	9,00	0,00	9,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		73,00	21,00	94,00	74,00	0,00	74,00
Adjoint technique	C	27,00	20,00	47,00	42,00	0,00	42,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	23,00	1,00	24,00	15,00	0,00	15,00
Agent de maitrise	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maitrise principal	C	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	C	8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		9,00	1,00	10,00	5,00	0,00	5,00
Educateur APS principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur territorial des APS	B	3,00	1,00	4,00	3,00	0,00	3,00

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Opérateur des APS qualifié	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	14,00	20,00	15,00	0,00	15,00
Assistant d'enseignement artistique	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	2,00	9,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	2,00	4,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	2,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint territorial d'animation	C	3,00	2,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier chef de police municipale	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de service de police municipale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		159,00	38,00	197,00	152,00	0,00	152,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	357	0,00	3-1	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	357	0,00	3-1	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	358	0,00	3-1	CDD

VILLE SAINT-ANDRE - BUDGET MAIRIE - BS - 2017

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	358	0,00	3-1	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	358	0,00	3-1	CDD
Attaché territorial	A	ADM	810	0,00	3-1	CDD
Collaborateur de cabinet	A	ADM	886	0,00	110	CDD
Educateur des APS	B	SP	366	0,00	3-1	CDD
Educateur des APS	B	SP	366	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
20/12/2012 - Affermage	CAP	CAP	Association	815 000,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
-	SEM Ville Renouvelée	SEM Ville Renouvelée	Société d'Economie Mixte	8 710,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
15/05/2000 -	OSLO	OSLO	Association	1 126,02
27/12/2001 -	OSLO	OSLO	Association	3 720,84
07/04/2016 -	AFLB	AFLB	Association	37 803,29
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
-	CCAS	CCAS	Etablissement public	110 376,00
-	Compagnie Les Voyageurs	Compagnie Les Voyageurs	Association	128 000,00
-	La Bidothèque	La Bidothèque	Association	72 000,00
-	USSA Omnisport	USSA Omnisport	Association	56 980,00
-	Comité des Œuvres social	Comité des Œuvres sociales	Association	47 249,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Métropole Européenne de Lille	01/01/1968	Fiscalité propre	0,00
Sivom Alliance-Nord-Ouest	31/01/1980	Fiscalité propre	0,00
SICG - Syndicat Fourrière	12/10/1981	Contribution	7 298,40
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	01/01/1986	-	Service Public Administratif	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	10 309 000,00	-0,57	38,05	0,00	3 922 575,00	-0,57
TFPB	9 825 000,00	1,98	26,27	0,00	2 581 028,00	1,98
TFPNB	58 900,00	-6,95	30,20	0,00	17 788,00	-6,95
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	20 192 900,00	0,64			6 521 391,00	0,41

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANDRE Nathalie	
BAEKELANDT Francis	
BOUCAUT Daniel	
CALONNE Christian	
CAPPELLE Patrice	
CAVROT Ghislaine	
COLARD Patrick	
DELAPLACE Rudy	
DELEBARRE Christelle	
DELEMAZURE Géraldine	
DELSART Olivier	
DEMUYS Martine	
DUSAUTOIS Henri	
EURIN Jean-Pierre	
FABRE Thomas	
FAUBRY Nicole	
FOLLET Marie-Hélène	
LAHOUSTE Pascale	
LE NEINDRE Nicolas	
LEBEZ Loïc	
LEBLANC Sébastien	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LEROY Florence	
MASSE Marie-Elisabeth	
MIELKE Eric	
RICHARD Nelly	
SCIARRINO Michel	
SENECHAL Danielle	
VANHERSECKE Philippe	
VIEMON Thérèse	
WASILKOWSKI Claude	
WIART Ambrine	
WITTERBECQ Isabelle	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .